

Le Fureteur Breton



(Ar Furcher Brezonek)

Bulletin Documentaire Illustré

Paraissant tous les deux mois

SOMMAIRE :

Les Origines d'Émile Souvestre. L. LE GUENNEC. — *Le « Doctrin ar Christenien »* (suite). ÉMI. ERNAULT. — *Les Dents du Dragon.* KERAMBORN. — *La Décapitation posthume.* LÉON HUGONNET. — *Montré des Nobles* (suite). DE KERDEVEN. — *La Chevalière de Frémenville* (suite). LÉON DUROCHER. — *Villes et Bourgades* (suite). PIERRE LAURENT. — *La Chante-perce.* ANT. THOMAS. — *Perles Armoricaines.* AOTROU JUDOC. — *Gesta Britannorum.* — *A la Reliure!* — *Périodiques bretons.*

Réponses : Les Fondateurs du Régionalisme. — La rue Grivart. — Pontivy militaire, etc.

Questions : Langue bretonne technique. — Les produits celto-turcs. — Armoiries redonnaises. — Les Potiron de Boisfleury, etc.

Dessins de Frémenville, de Méheut, etc.

NANTERRE (Seine)

MAURICE LE DAULT

Directeur du *Fureteur Breton*

76, Rue Saint-Germain

(Ancient, 6, rue du Val de Grâce, à Paris)

PARIS (IV^e)

Librairie de l'Ancien Temps

49, Rue de la Victoire

Seul dépositaire à Paris

du *Fureteur Breton*

VINS DE TABLE

Garantis pur jus de raisin frais

Récolte 1906..... 65 francs } la Barrique de 220 litres
Récolte 1905..... 75 francs } rendue franco gare destinataire.

Georges TINE, propriétaire, 1, rue Calce
PERPIGNAN (Pyrénées Orientales).

COURS BOUTELOUP-DESORTES

15, Rue Hégésippe-Moreau, PARIS (18^e)

COURS DE CHANT ET D'HARMONIE

Par MARIUS BOUTELOUP,

de l'Opéra-Comique et du Théâtre Lyrique municipal de la Gaîté, Officier d'Académie,
Professeur subventionné à l'École de Chant choral du Trocadéro.

M. DESORTES.

Compositeur, Officier d'Académie, Professeur d'Harmonie à la même École.

CONDITIONS pour LEÇONS PARTICULIÈRES et D'ENSEMBLE

Au Jour le Jour, Nouvelles et Croquis, par Jean PLÉMEUR, joli volume in-12, édité chez F. de Rudeval, 4, rue Antoine Dubois, Paris. — Prix 3 fr. 50

Premières Poésies, par Jean PLÉMEUR. Préface d'Olivier de Gourcuff. Paris, Vanier, 19, Quai Saint-Michel. Un volume in-12. 3 fr. 50

(Les Échos du Pays. — Les Voix de la Montagne. — Les Chants du Cœur).

Yan, pièce en un acte et en prose, par O. DE GOURCUFF et Jean PLÉMEUR. Paris, E. de Rudeval, in-12. 4 fr.

Le Finistère pittoresque (Sites et Monuments), par G. TOSCHER (Brest, imprimerie Kaigre, 4, rue du Château). Le fascicule, 1 fr. 75.
— 7^e Fascicule : Saint-Pol-de-Léon, Plouescat, Plouzévédé, Lambader, Berven, etc. — 8^e Fascicule (et dernier) : Lanmeur, Plougastell, Saint-Jean-du-Doigt, Plouigneau, etc.

Les Origines d'Émile Souvestre

Jean Postik a posé dans le *Fureteur* d'octobre-novembre 1906 (t. II, p. 39), une question concernant les origines d'Émile Souvestre. Je viens y répondre en apportant quelques renseignements inédits sur la famille et la maison natale de l'illustre romancier.

Selon la *Biographie Bretonne* (t. II, article Souvestre), la famille Souvestre était originaire de Grande-Bretagne et serait venue s'établir dans notre province après l'échec du mouvement jacobite. Jean-Baptiste Souvestre, père de l'écrivain, naquit à Guingamp, paroisse de Saint-Sauveur, le 28 mars 1757, de Jean Souvestre, marchand tanneur, et de Marguerite Labbat. A 17 ans, il était conducteur des travaux publics au service des États de Bretagne, et fiancé, d'après son fils (1), à une demoiselle de Chatelaudren qui périt, le 13 août 1773, lors de la terrible inondation de cette ville.

En 1786, Jean-Baptiste Souvestre vint s'établir à Morlaix, où il exerça les professions d'architecte et de conducteur des ponts et chaussées. Le 24 juillet 1787, il épousa demoiselle Marie-Perrine Le Goff, fille de Jean-Pierre Le Goff, orfèvre, et d'Éléonore Hamon. Le mariage fut célébré à Saint-Martin, et la bénédiction nuptiale donnée aux nouveaux époux par le recteur Expilly, le futur évêque constitutionnel du Finistère (2).

De cette alliance issurent trois enfants : 1^e Marie-Françoise-Catherine Souvestre, née le 12 avril 1788, baptisée le 12 juin suivant à Saint-Martin, qui épousa, le 6 septembre 1809, son cousin François-Marie Pinchon, négociant et adjoint au maire de Taulé, fils de feu

(1) *Les Derniers Bretons*, chap. III, § 2.

(2) Parmi les signataires de l'acte est : René Souvestre, curé de Moustereus, qu'on retrouve, en 1789, vicaire à Saint-Melaine de Morlaix. Serait-ce un frère de Jean-Baptiste ?

Pierre-François-Bonaventure Pinchon, négociant, juge de paix de Taulé, et de dame Marie Peyron. Leur postérité existe encore à Penzé, commune de Taulé ;

2° Marguerite-Louise-Perrine Souvestre, née rue Saint-Melaine, le 13 décembre 1789, et baptisée le même jour à Saint-Melaine, qui épousa, le 31 mars 1826, à l'âge de 37 ans, Mathurin-Marie-Aimé Couhitte, ancien capitaine d'artillerie en retraite, capitaine au long-cours, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Ferdinand d'Espagne, âgé de 40 ans, fils de feu Martin-Simon Couhitte, négociant, et de dame Dorothée Bohay. Elle mourut le 12 novembre 1842, sans laisser d'enfants ;

3° Jean-Pierre-Théodore Souvestre, né « section de Saint-Melaine » le 7 juin 1792, et baptisé le lendemain par le curé constitutionnel Derrien. Il mourut en bas âge.

Le 15 mars 1792, Jean-Baptiste Souvestre acquit, pour la somme de 3,000 livres payée comptant, partie en assignats et en argent, une petite maison et un jardin à deux étages situés sur le quai de Tréguier, à Morlaix. Les vendeurs étaient M. André Rozec-la Cour et sa mère Marie-Thérèse Barbanson. Le 3 mai suivant, M. Souvestre faisait déterminer l'alignement de la maison qu'il se proposait d'édifier à cet endroit, et mettait aussitôt ses ouvriers à l'œuvre. L'escalier extérieur, taillé dans le roc, qui conduisait au jardin, fut enveloppé dans les nouvelles constructions, ainsi que le pavillon, assis sur un énorme rocher que M. Souvestre dut couper verticalement au ras de la façade ; aussi la moitié Sud de cette maison (qui existe encore et porte les numéros 15 et 16 du quai de Tréguier) est-elle assez singulièrement distribuée. Elle n'a point de rez-de-chaussée et la cave se trouve au premier étage. L'autre partie ne se distingue en rien du type banal des habitations de l'époque, et l'ensemble n'est point fait pour donner une très haute idée des talents architecturaux de M. Souvestre père.

Le 5 brumaire an III (26 octobre 1794), sa femme mourait, à l'âge de 28 ans, dans la maison à peine achevée où elle croyait pouvoir élever ses enfants et abriter une longue et paisible existence. Jean-Baptiste Souvestre donna une autre mère aux petites orphelines

en épousant, le 18 prairial an IV (7 juin 1795), à Morlaix, Marie-Françoise Boudier, fille majeure, née à Landivisiau le 9 janvier 1769, du citoyen Jean-Baptiste Boudier, ancien receveur des Devoirs, et de défunte Marie-Thérèse Pinchon.

De ce second mariage issurent aussi trois enfants, dont le dernier fut Émile Souvestre.

1° Jean-Baptiste Souvestre, né le 12 ventôse an V (27 février 1796). Devenu capitaine au long-cours, il épousa Anne-Mathurine-Alexis Souvestre (une parente probablement), et en eut Fanny Souvestre, née le 15 octobre 1826. Il périt corps et biens dans la Méditerranée, le même mois où naissait sa fille unique et sans qu'on ait jamais pu connaître le moindre détail sur cette catastrophe. Sa veuve résidait vers 1835 à Plougasnou.

2° Victor-Adolphe Souvestre, né le 13 vendémiaire an XII (5 octobre 1803), mort en bas âge.

3° CHARLES-ÉMILE SOUVESTRE, né le 15 avril 1806, et dont voici l'acte de naissance dans sa teneur intégrale :

« Du seizième jour du mois d'avril mil huit cent six, à dix heures du matin, acte de naissance de Charles-Émile Souvestre, né le jour d'hier à onze heures et demie du soir, fils de Monsieur Jean-Baptiste Souvestre, ingénieur, âgé de quarante-huit ans, et de Dame Marie-Françoise Boudier, âgée de trente-six ans, époux en légitime mariage et demeurant quai des Lances (1), section de la Maison Commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu mâle.

Premier témoin : Monsieur Jean-Charles Boucher-Précourt, inspecteur des douanes impériales à Morlaix, âgé de quarante-six ans, oncle maternel.

Second témoin : Monsieur Yves-Étienne-André-Alexis-Bonaventure Ballot-Beaupré, Receveur des déclarations au Bureau principal desdites douanes, âgé de vingt-six ans, tous domiciliés de cette ville.

(1) Le quai de Tréguier reçut en 1793 le nom de *quai des Lances*, l'autre appellation rappelant la juridiction épiscopale des évêques de Tréguier, et il ne recouvra son nom primitif que sous la Restauration.

Sur la réquisition à nous faite par ledit Sieur Jean-Baptiste Souvestre, père de l'enfant, et ont signé:

Constaté suivant la loi, après lecture faite aux comparants par moi, Michel Barrère, adjoint au maire de cette ville, faisant les fonctions d'officier public de l'État-Civil, soussigné.

(Signé). Sallot — Souvestre — Émilie M. Y. Lézérec — Précourt, Boudier-Précourt — M^{el} Barrère, adj^t » (2).

M. Jean-Baptiste Souvestre mourut dans sa maison du quai de Tréguier le 30 juillet 1823 (et non en 1824, comme le dit la *Biog. bret.*), à l'âge de 66 ans. Sa femme décéda le 24 août 1841, âgée de 72 ans, chez sa fille, Madame Couhitte, qui demeurait quai de Léon. La maison familiale avait été mise en vente (vers 1835) par les enfants de M. Jean-Baptiste Souvestre, Mesdames Pinchon et Couhitte, Jean-François Souvestre, représenté par sa veuve et sa fille, et M. Émile Souvestre, homme de lettres, époux de M^{me} Nanine Papot.

Cette maison n'a pas subi depuis de très grands changements. L'illustre écrivain, s'il revenait sur terre, reconnaîtrait encore l'étroit escalier aux degrés de pierre dissimulés sous des marches de bois, la cuisine, avec sa vieille cheminée à manteau et ses dalles de schiste bleu, la « salle », vaste pièce aux boiseries moulurées, éclairée par trois fenêtres et mesurant 7 mètres de long sur 4 m. 50 de large, le jardin, aux vieilles murailles tapissées de lierre, envahies par une glycine séculaire, et il gravirait avec bonheur l'escalier du second « combat » (1) pour revoir la petite charmille d'où l'on découvrirait naguère un joli coup d'œil sur le port et la ville, et d'où il a emporté la vision de « Morlaix, assis au fond de sa vallée, avec sa couronne de jardins et les paisibles caboteurs à voiles roses qui dorment sur son canal ». Il se reposerait sur les frustes bancs de la tonnelle de verdure, à la même place où, lycéen en vacances, il est venu jadis faire des rêves d'avenir, mûrir les plans de ses premières œuvres, et poursuivre une rime ou une expression rebelles.

LOUIS LE GUENNEC.

(1) *Rig. des nainances pour 1806, n° 187, f° 65 recto.*

(2) On nomme *combats*, à Morlaix, les étages des jardins établis sur les pentes des trois collines qui entourent la ville. Ce mot aurait, en gallois, le sens de *division, partage*.

Sur le « Doctrin an Christenien »

(Suite)

14. A titre de comparaison, j'ajoute ici deux passages du *Doctrinal* qui expriment en prose les mêmes idées, et j'y joins une traduction.

(P. 145.). Ar vertuziou euz an agnus Dei.

Chasseal ra à (*huez* : à ra) ar curunou hac ar foultr dre é vertus,

Eflacy à ra ar pec'hedou scaff ha veniel.

(P. 146.) Mougá an tan goall à ra.

Miret ouz nep en doug, à ra na beuze.

Chasseal an drouc speredou.

Distrugea an adversourien.

Delivra ar groaguez brases pa vezont var guentlou à bugale ha cals à graçou all, hac à faveurion en deves an den, pa en doug gant ur guir Feis...

(P. 148.) Ama é rancqué an tut simpl remarqui...

Penaos é profit quement ur breyennennic bian evel ur pez bras anesa.

Les vertus de l'Agnus Dei.

Il chasse les tonnerres et la foudre par sa vertu.

Il efface les péchés légers et véniels.

Il étouffe l'incendie.

Il empêche celui qui le porte d'être noyé.

Il chasse les mauvais esprits.

Il détruit les ennemis.

Il délivre les femmes enceintes en mal d'enfant, sans compter beaucoup d'autres grâces et faveurs qu'a la personne qui le porte avec une vraie foi...

Ici les gens simples doivent remarquer...

Qu'une petite miette en a autant d'effet qu'un grand morceau.

15. Le verbe *chasseal* chasser est écrit ici par *ss* (comme chez le P. Maunoir, aux mots « bannir » et « chasser »), tandis que le *Doctrin* emploie *c*. D'autres exemples de cette hésitation sont cités dans mon *Dict. étym.* et mon *Gloss.*, aux articles *chacc* et *chacc*; cf. *Notes d'étym. bret.*, n° 124.

16. Le *Doctrinal* ajoute :

An oll elegeou ma à cafeur... er c'armou-ma so var lerc'h pere à caças guech all ar Pap Urban ar pempet, d'an Impalaëzr eux ar Grecianet.

Tous ces effets se trouvent... dans ces vers qui suivent, que le pape Urbain V envoya autrefois à l'empereur des Grecs.

Voilà un exemple de l'ethnique *Grecianet* plus ancien que ceux dont j'ai parlé, *Rev. Celt.*, XXVIII, 182.

17. Relevons encore le mot *carmou* des vers, qui ne se trouve pas en breton moyen ; le P. Grég. le donne avec le singulier *carm* ; il traduit aussi « poème, ouvrage en vers » *carm* pl. *ou* et le fait masculin : *ur c'harm caer* un beau poème. Dans son premier *Dictionnaire français-breton* (1842), Troude donne *karm* m. pl. *ou* poème, d'après le P. Grég. ; dans le second (1869), il lui refuse un pluriel ; dans son *Dict. bret.-franç.* (1876), il le déclare ancien et inusité, en comparant le latin *carmen*. Le mot en vient en effet, indirectement : c'est un emprunt savant au vieux franç. *carme*. Le *Dict. breton-franç.* de M. du Rusquec (1895) donne *karm* poème pl. *ou*.

Le P. Grég. traduit « cri qu'on faisait avant le combat » par *garm* et *carm* ; ce sont deux mots différents, dont le premier seul veut dire « cri ». La même association se montre dans le *Bombard Kerne de Proux*, p. 6, 7 :

Me a daolje eur c'harm
Skiltr vel hini ann arm.

« Ah ! que n'ai-je votre harpe d'or, Merlin, Gwenkian, Rivoal (1)... ? comme vous, d'une voix éclatante, je jetterais aux échos de Breiz-Izel un cri retentissant comme le son de l'airain. »

(1) Sur ce personnage, voir *Rev. Celt.*, XIV, 217 et suiv. ; *Le Clocher Breton*, 1907, p. 1424. L'ancien dicton

Birek, bireken
Rival Vars na c'hoars ouz den

(cf. *Rev. Celt.*, XIV, 220, 221 ; XVI, 175), est devenu, dans la variante publiée par M. Vallée,

Biken, biken, nan bireken,
Rival vars na goudrouzo den

« jamais, jamais, au grand jamais, Rival le barde ne grondera plus personne. » Son autre nom, *Rorik hag ou Rorik*, doit être un sobriquet (qu'on donne aussi au diable, dans l'argot de LA ROCHE, cf. *Rev. Celt.*, VII, 44 ; *Mémoires*, VI, 65). *Brizeux* l'appelle « le barde au pied boiteux », sans doute à cause de sa chute dans la fosse.

Le poète semble avoir écrit en breton (littéraire) *eur c'harm* un poème, puis s'être traduit comme s'il y avait eu *eur garm*, un cri (mot masculin).

18. Les vers latins d'Urbain V sont suivis d'un *Cantique spirituel en français*... sur l'air : *C'est maintenant qu'il nous faut* (p. 146-148) ; c'est le seul texte français que contienne le *Doctrinal*. Voici les passages qui correspondent aux vers 1 et 9 du *Doctrin*, les seuls contenant des mots difficiles :

- (v. 4) Fulgura desursum depellit, et omne malignum.
(v. 6) Pregnans servatur, simul et partus liberatur.

(str. 3) Car si le tonnerre ardent
Et grondant
Nous menace d'aventure
Nous opposons à ces feux
Courageux
Cet Aigneau de cire pure.

(str. 8) Ton épouse il benira, Et fera
[T estant sexe profitable]
Que tu voyes tes Enfants
Triomphans
Tout à l'entour de ta table.

(A suivre.)

E. ERNAULT.

LES DENTS DU DRAGON

Térisis, fureteur insinuant, se déclare mis, par ma critique du Barzaz, en appétit de vérité, et m'invite à démasquer sans merci tous les truquages celtiques. Invitation flatteuse : mais... *Latet anguis in herba*. Le serpent se cache sous les fleurs. Se cache-t-il ? Par-dessus l'herbe fleurie, les broussailles odorantes, apparaît le Dragon. C'est le Dragon qui veille à la porte du Palais de l'Erreur, du Palais des faux titres, des fausses parures, des faux meubles, des fausses légendes. Il siffle, et ses sifflements blessent l'oreille sensible à la chanson des brises, à l'harmonie des sphères.

— Ne sentez-vous pas, me disait, près de la fenêtre ouverte, Miss^{***}, en me montrant le Chariot d'Arthur qui par les routes bleues roulait sur la cime frémissante des ormes, ne sentez-vous pas le néant des discussions philologiques ? Pour qui comprend le charme des soirs mystérieux, la magie des golfes berçant la fuite des astres, que signifient les remontrances d'un folklorisme acerbe ? Votre intervention dans la querelle du Barzaz m'afflige.

J'alléguais des devoirs que m'impose le culte d'une mémoire chère, d'une mémoire attaquée par...

— Par une femme ! Apprenez, dit, en me cinglant les doigts avec la règle d'un de ses jeunes frères, la sirène mutine, la *mermaid* aux cheveux d'or pâle, apprenez qu'une femme a toujours raison. Vous avez donc tort d'avoir démontré à M^{me} de Boisangé La Villemarqué...

— Qu'elle se trompait. — Soit ! — Pourtant la vérité...

Miss^{***} haussa ses épaules d'Edith au cou de cygne :

— Laissez la vérité à nos Gallois qui la jettent sans cesse à la face du monde en se grisant de fables délicieuses. Vive la fable, la fiction...

— Le truquage ! — Vous dites ? — Le truq... — Ah ! le vilain mot, plein de pédantisme industriel. Je vous défends de le prononcer devant moi, comme je vous défends d'intervenir désormais...

Rassurez-vous, Miss ! Je ne m'exposerai plus à mériter vos jolies rancunes en bravant de laides colères. J'ai médité la sagesse du fou du roi Lear, dont l'arc de vos lèvres me décocha ces paroles salutaires : « Truth's a dog that must to kennel ; he must be whipp'd out, when the lady brach may stand by the fire and stink (1). »

Grâce à vous, je m'abstiens de répondre à l'invitation séduisante du fureteur Térisis. Le souci de ne point vous déplaire m'interdit de me faire dévorer par le Dragon, l'invincible Dragon qu'il faudrait tuer avant de parvenir au seuil du Palais de l'Erreur.

Comment tuer le Dragon ? Ses victimes elles-mêmes le protègent. On veut être dupe. M^{me} de ^{***} prétendra que je manque d'éducation si je lui prouve que son bahut Renaissance a été fabriqué par un artiste de la Restauration. Démontrez que M. de ^{***} est le fils d'un peaussier qui ajouta à son nom patronymique celui d'une tourbière récemment acquise, vous réunirez dans la même indignation les bourgeois heureux de se frotter à une particule et les nobles authentiques que flatte l'hommage indirect de la bourgeoisie aspirant à des titres naguère dédaignés par elle. Gardez-vous d'indiquer l'artifice par lequel un magicien de la chambre noire transporte Jésus chez les Bretons, plante le Messie au milieu des bruyères et l'oblige à dessiner sur le ciel un profil méditatif, devant l'émeraude incurvée de la mer bretonne. On crierait au sacrilège : il est si doux et si naturel d'admettre que le Christ est venu en personne poser devant l'objectif du photographe Hamonic ! (2)

Térisis m'incite à parler des saints. Les saints ! matière délicate à laquelle je n'ose toucher. L'abbé Millon a formellement défendu aux feux de la Saint-Jean de se ressouvenir du culte d'Hélios. Il est vrai que l'abbé Buléon a prouvé l'inexistence de saint Cornély. Mais l'abbé Buléon fait partie de ces *clerici electi* dont l'audace intermittente dépasse parfois la hardiesse profane d'un Loth affirmant l'inauthenticité des Triades, d'un Le Goffic s'alarmant des progrès de l'alcoolisme

(1) La vérité est le dogue importun qu'on relègue au chenil à coups de fouet. Le mensonge est le bichon qui peut à son aise tenir le coin du feu et... parfumer l'air.

(2) Keramborn fait sans doute allusion au cliché qui termine la page 13 du 2^e numéro de *La Bonne Chanson* (Note de la Réd.).

armoricaïn. A cette élite audacieuse appartient aussi le chanoïne Coriton, vice-official du diocèse de Paris, qui, avec l'âpre éloquence d'un Lamennais orthodoxe, sur la cime du Mont des Martyrs, arracha l'auréole de « la nation sainte », de « la race élue. » Devant les bannières brodées d'hermines, devant la flamme vacillante de cierges tenus par des pèlerins en bragou, ce « peuple que Dieu s'est choisi et sur lequel il compte pour régénérer la patrie française », l'orateur sacré le dépouilla de son caractère auguste, dénuda toutes ses tares, le montra « remplissant les hôpitaux après avoir rempli les cabarets ». Sous les voûtes de la basilique du Sacré-Cœur, notre timidité modeste se transforma en mollesse et en inertie, notre fermeté en obstination pernicieuse. Oui ! pernicieuse. Car « quand on nous a pris en flagrant délit de contradiction, de lutte avec les faits, avec l'évidence, avec la raison et l'autorité, on cesse d'avoir confiance en nous. »

Ce n'est pas moi qui m'exprime ainsi. Me préserve le Ciel de blasphèmes à l'adresse de la « Nation Sainte », d'irrévérances à l'égard de saint Jean ou de saint Cornély ! Mais peut-être Térillis m'invite-t-il moins à parler des saints bretons en général que des *Saints Bretons* d'An. Le Braz en particulier : « Qu'il nous donne son avis sur les *Saints Bretons* d'An. Le Braz qui parurent, il me semble, dans les *Annales de Bretagne* vers 1893 ou 1894 ! » Pourquoi *il me semble* ? Cet *il me semble* semble dire que l'ennemi du truquage n'a pas lu par lui-même l'étude dont il suspecte la sincérité. Ne serait-il que l'écho docile d'insinuations extérieures ? Voilà, Térillis, une méthode détestable ! Un ami de la vérité doit lire avec ses yeux, non avec ses oreilles, observer la doctrine de l'examen direct, de la lecture personnelle. L'insinuant fureteur se trompe, du reste, s'il croit m'embarrasser en m'obligeant à prendre position vis-à-vis d'un écrivain avec lequel il s'efforce de me découvrir quelque parenté intellectuelle. Cette parenté ne me voile pas les défauts de l'auteur de *La Légende de la Mort* et *d'Au Pays des Pardons*. Ses défauts sont ceux de sa race, dont Renan souligna l'idéalisme. L'imagination qui jeta La Villemarqué hors des voies scientifiques, incita plus d'une fois An. Le Braz à cueillir, au bord de la route sèche, les fleurs du

rêve. Mais chez Le Braz, la « maîtresse d'erreur » se trouve tenue en bride par un sens critique que développa en lui l'éducation universitaire, par une probité intellectuelle qu'il doit à un maître vénéré. Chaque jour, il s'applique à s'amender, contrôlant, corrigeant ses émotions premières, se défiant de lui au point de substituer à son propre témoignage l'autorité de guides sûrs tels que G. Dottin. On peut lui chercher chicane. Nul ne l'accusera aussi solidement qu'il ne s'est accusé lui-même, en Sorbonne, le jour où il soutint sa thèse sur le Théâtre Celtique. Solennellement il confessa qu'ayant entrepris d'établir l'originalité de notre effort dramatique, ses recherches lui révélèrent une littérature de reflet et le contraignirent à ruiner sa thèse primitive. Cette évolution loyale n'est-elle point préférable à l'attitude rectiligne d'un stérile orgueil s'ingéniant à étayer d'arguments subtils l'erreur initiale ?

Que d'autres erreurs, de patriotiques illusions, Le Braz voudrait, j'en suis sûr, pouvoir confesser avec la même franchise, brûlant telle idole dont il se reproche d'avoir doré le piédestal ! Trop de fibres délicates, de liens difficiles à rompre, l'enchaînent à la terre du passé, pour qu'il puisse ouvertement, sur l'autel d'Aléthéia, immoler d'anciennes chimères, des scrupules tenaces. Ah ! du moins, n'en doutons pas, sa piété celtique, faite du respect des choses mortes, souffre d'exhumations puérides, d'oripeaux tapageurs, de chupens burlesques, de coiffes... Chut ! Ne parlons pas de coiffes, si nous redoutons l'arsenal des vengeances féminines.

La dernière fois que je traversai Paris, je me restaurai dans un de ces « Bouillons Duval » dont la porte ne balance pas l'enseigne de nos vieilles hôtelleries, mais où, le seuil franchi, on rencontre parfois de gracieuses images de la patrie lointaine. La demoiselle qui me servait interrogea mon appétit avec de ces intonations qui éveillent en moi des résonnances familières. Nous causâmes du pays. On me demanda si je connaissais M. de l'Estourbeillon :

— Un galant homme, fis-je. — Galant ! S'il le fut, il a cessé de l'être. — Comment cela ? — Il traite les Bretonnes de têtes de veau. — De têtes de !... »

Je commandai un ragoût. L'ancilla aux yeux pleins de clochers à

jour disparut, et revint m'apportant, avec une assiette fumante, un Annuaire où je lus :

Une des maladies les plus intenses qui sévit en ce moment dans l'esprit des femmes et des jeunes filles bretonnes, en pays bretonnant comme en pays gallo, est cette manie inexplicable de rapetisser leurs coiffes jusqu'à la destruction, jusqu'à ce qu'il n'en reste pour ainsi dire plus rien. De telle sorte qu'elles ont fait de coiffures charmantes de véritables têtes de veau...

J'observai que l'article portait la signature : *Hoël Bröerech*.

— Son titre bardique ! riposta l'ombrageuse servante. N'est-ce pas, Yvonne ?

Une brune, piquante comme l'épine d'ajonc, intervint : « Personne n'ignore qu'Hoël Bröerech... Aussi je suis furieuse après M. de... Je le lui ferai bien sentir ! La première fois qu'il me commande une andouillette, je lui sers une tête de veau... »

Les femmes sont terribles. Elles nous rendent impossible l'étude de questions qui demandent à être traitées sans faiblesse. Démasquer les contrefaçons, la fraude?... Tout au plus est-il permis de sourire en voyant les héritiers de La Borderie se prosterner devant l'icône de Conan Mériadec : de sourire en voyant des prix de langue celtique s'échapper de la main d'orateurs qui, en de solennelles circonstances, arrivent à coudre trois syllabes armoricaines : de sourire en voyant l'étoile du racisme hermétique illuminer le front de régionalistes dont l'âme ancestrale erra à la recherche de la province d'élection, et qui ont besoin, pour consolider leur maison bretonne, de solives empruntées aux futaies du Nord, du Centre ou du Midi... Ah ! le truquage, oui ! le truquage. Quel héros, bardé de triple indifférence, osera attaquer le monstre en face ! Quel Kadmos, vainqueur du Dragon, sèmera les dents d'où doivent sortir les constructeurs du Temple de la Vérité?...

Encore ce mot !

Par dessus la Manche le sourire sévère de la *mermaid* aux cheveux d'or pâle paralyse mes doigts, enchaîne ma plume... Dormez en paix, Miss ! Je ne tuerai pas le Dragon.

KERAMBORN.

La Décapitation posthume

C'est avec une grande surprise, et un peu d'indignation, que l'on apprit en novembre dernier la décapitation posthume de Yan Dargent. Quelques journaux affirmaient que la coutume de placer, dans certaines églises de Bretagne, des têtes de morts, pouvait remonter au xv^e siècle. Mais la décapitation était déjà pratiquée aux époques préhistoriques.

Dans les nécropoles découvertes aux environs d'Abydos, en Egypte, on a constaté que les têtes avaient été détachées des corps et placées à côté. Une tombe contenait même une pile de six crânes, autour desquels il y avait des os brisés, comme si on avait voulu en extraire la moelle.

En Gaule, certaines chambres néolithiques renfermaient des squelettes entassés, et souvent les crânes étaient placés à part. Quelquefois même les crânes étaient absents, ce qui fait supposer que les vivants les conservaient comme amulettes.

Dans les dolmens, si nombreux en France et dans toute l'Afrique du Nord, les morts ne pouvaient être placés qu'accroupis, dans cette pose souvent reproduite par la sculpture égyptienne. On la retrouve dans les momies du Pérou et jusqu'en Australie. Il est généralement admis que le corps était placé, dans le dolmen, comme le fœtus dans le ventre de sa mère, afin de faciliter sa résurrection dans le sein de la terre, la mère du genre humain. Les corps étaient exhumés après un certain temps et on râclait les os pour les peindre en rouge. Parfois même, comme à Abydos, ils étaient décharnés immédiatement après la mort, ce qui fait supposer à Pétric que les chairs servaient pour la cérémonie d'un repas funèbre. Les Égyptiens affirmaient qu'Osiris avait supprimé les sacrifices humains et cette forme primitive de la communion, qui a été remplacée par la théophagie.

Lorsque les Égyptiens adoptèrent la momification et la croyance

que le cœur était le principe de la vie, ils l'enlevaient ainsi que les principaux viscères, que l'on conservait à part dans des vases canopes. La coutume de placer les cœurs en un endroit consacré s'est perpétuée jusque dans les temps modernes. L'église du Prytanée de la Flèche possède le cœur de Henri IV, son fondateur.

A Palerme, dans le couvent des *Capucini*, on voit une immense crypte, où les morts sont enfermés dans des caisses munies d'un grillage, qui permet de les apercevoir. Mais ce qui est encore plus extraordinaire, c'est la salle où les squelettes des prêtres, revêtus de leurs vêtements, sont suspendus à la muraille. Il se peut que des rapports aient été établis entre la Bretagne et la Sicile, par l'intermédiaire des Normands, en ce qui concerne la conservation des corps dans les églises.

Au sujet de la décapitation posthume, on peut considérer comme inspirées par le même sentiment, des coutumes absolument différentes. Chez les peuples primitifs, la crainte et la haine sont souvent la conséquence de la vénération et du respect. En tout cas, la conservation du crâne des parents et amis provoque la profanation de ceux des ennemis. On se rappelle que les sectateurs d'Odin buvaient dans le crâne de leurs ennemis, que Tamerlan élevait des pyramides de crânes et qu'au Maroc on a l'habitude de décapiter les rebelles, de saler leurs têtes et de les suspendre au-dessus des portes de Fez ou de Marakech.

Un certain nombre de coutumes préhistoriques se retrouvent chez les indigènes d'Océanie. Un moine m'a raconté qu'il y a une quarantaine d'années, Courbet, le même qui devint amiral, faisait une croisière sur les côtes de Nouvelle Calédonie. Dans un village canaque, son cuisinier aperçut, devant l'entrée d'une case, un chapelet d'objets, qu'il prit pour des champignons. Il s'en empara et les fit manger à son officier, dans une omelette. Or ce qu'il avait pris pour des morelles, c'étaient des cervelles desséchées et réduites à un volume extrêmement minime, que les indigènes vénéraient comme amulettes. Leur fureur fut extrême en apprenant que nos compatriotes, cannibales sans le savoir, avaient dévoré les cervelles de leurs ancêtres.

(Communication faite au Dîner du Fureteur, par le Consul Léon HUGONNET.)

ARCHIVES BRETONNES

Montre des Nobles de l'évêché de Cornouaille en 1562.

(Suite).

Sainte Trephine

Maurice du Ponthou deffaut
L'héritier de Jan Audren deffaut
Allain Kermet deffaut
Tanguy le Galloudec deffaut
Pierre de la Garenne deffaut
Yuon le Mynec
Jean le Bougem pour luy rapporté qu'il est prisonnier a Quintin
et offre seruir de faire corçelet et neamoin deffaut

Laurinen

Yuon Bougac deffaut
Pierre Plesuy deffaut
Jacque Beranner deffaut
Geffroy le Mynec present par maitre Pierre son frere disant faire corçelet

Plonneué Quintin

Louise Drouualen présente par Pierre de Quenechquillie son mary
sieur de Treffoudic et de Kerborn present dit faire arcquebusier à
cheual
Pierre de la Hermet deffaut

Tanguy Galloudec deffaut
 Yuon Prouost sieur du Penquer par Marc Prouost son fils dit
 faire corçelet et neamoins deffaut (1).
 Sylvestre Perrien deffaut
 Guillaume du Ponthou deffaut
 Maurice du Ponthou

Plouguerneuel

Jan de Quenechquiulic sieur de Keringant present par Herué
 Taupin tuteur pour Jan Quenechquiulic son beau fils sieur de
 Kerencoudec en état d'hommes d'armes pour luy et son fils
 Jan le Grand sieur de Kerguegnes et Penguilly present dit faire
 arquebusier a cheual (2)
 Jan. Cheffdubois deffaut
 Perceval Guiller deffaut (3)
 François du Fresnay sieur de Lestoualen present par Maury
 Raoul lequel a dit que le dit du Fresnay est malade et offre servir
 pour luy et faire arquebusier à cheual

Les nobles de la juridiction de Carhaix

Jean du Perier sieur du Menez deffaut
 Vincent du Dresnay sieur de Kergourtoit present dit faire arque-
 busier a cheual
 Maitre Jan Kerampuil procureur a Chateaneuf dit que sa femme
 est morte son bien en rachapt et dit être exempt pour raison de son
 office de procureur

(1) Noble Ecuyer Yves Le Provost Sieur du Penquer en Ponthou, Lestaurec, Kernichgouarch, Trogonnal et autres lieux était né avant 1539. Il épousa, avant 1599, Olive Marris (ou Marrec) petite-fille d'un puiné de la maison de Kermartin et décéda en 1628. Leur fils Marc était mort avant 1622, date à laquelle Catherine fille aînée d'Yves Le Provost épousa Ecuyer François Le Borgne, auquel elle apporta la terre et le nom du Penquer. Ce dernier (1599-1640), puiné de la maison de Goazan, était licencié en droit, avocat au Parlement de Bretagne, juge en la Baronnie du Vieux-Châtel.
 R. DE K.

(2) Il épousa Marie Minoral de Kergilo. Leur fille Gillette était mère d'Yves Le Provost.
 R. DE K.

(3) Ascendant de Marie Guiller de Neuville qui épousa en 1681 René Bertrand de Querouant de Lomaria Coetenfao.
 R. DE K.

Henri Kernegués sieur de Kernegués présent par Pierre Keram-
 puil sieur de Goasanuot (?) dit faire arquebusier a cheval
 Guyon le Rouge deffaut
 Yuon le Rouge deffaut
 Henry Loes sieur de Keruidan present par Herué Jaouën dit faire
 arquebusier a cheual excusé a cause de sa minorité
 Sylvestre Prerin deffaut
 Jan Kergoruo present par Louis Kergoruo son fils aîné et dit que
 son pere est malade et est sous le dit.
 Janne Guillart dame de Uidel et de Ploujé deffaut
 Herué le Rochquaer sieur dudit lieu dit faire corçelet
 L'heritier Maury le Lart deffaut
 Jeanne Treuegat deffaut
 Daniel le Dimanach sieur de Kerdiergart deffaut
 Henry Estienne deffaut
 Yuon du Bodthon sieur du Stanger par Pierre Gaultier dit qu'il
 est malade et sous le dit
 L'heritier Pierre Cozic deffaut

Moelou

Le baron du Pont (1)
 Le sieur de Campostal dit qu'il est en otage deux ans en Angle-
 terre pour le roy et de ce a été informé et néanmoins deffaut
 Guillaume de Ploequelles deffaut
 Rolland du Lescoet deffaut
 Pierre Jagu presant par Germain Bourhis dit qu'il est sous le dit
 Le sieur de Campostal present dit faire hommes d'armes (2).

(1) Charles du Quélenec, vicomte du Faou, baron du Pont et de Rostreuen, Seigneur du Quélenec, de Coëtmeur, etc. Fils de Jean V du Quélenec et de Jeanne de Maure, succéda à son père en 1533, épousa en 1568 Catherine Larchevêque, dame de Parthenay et de Soubise, mourut sans hoirs en 1572. C'est le Soubise de l'histoire. Il est remarquable qu'il ne soit pas porté défault.
 R. DE K.

(2) Il semble donc qu'il y eut deux sieurs de Campostal. Ce pouvaient être Jehan Bobillé, sieur de Garroses et de Campostal qui vivait en 1545 et Tanneguy Bobillé 3^{gr} de Campostal dont une fille fut baptisée en 1616.
 R. DE K.

Glomel

François de Bouteville sieur de Coatgouranval decedé son bien en rachapt par le rapport des officiers de Carhaix

Pierre Raoul sieur de Keryou present par Jan son fils dit faire corcelet

Henry Bothon deffaut

Charles Cappequerec deffaut

Guillaume Locquellou deffaut

Louis le Den deffaut

Nicolas Kergof sieur de Saint Peyran deffaut

Pierre Pasquiou sieur de Treualuen deffaut

Yvon Jac deffaut

Paolè

Louis du Leslay Sieur de Keranguevel present par Nicolas du Leslay son fils dit faire pique seche.

Guillaume Audren deffaut

Maistre Pierre Estienne sieur de Saintanaon a cause de sa femme dit faire corcelet

Louis du Penpoullou deffaut

Pierre du Kergoat sieur dudit lieu present par Gille du Kergoat son frère dit faire arquebusier a cheual

Louis du Bothon deffaut (1).

Pour copie :

R. DE KERDEVEN.

* (A suivre.)

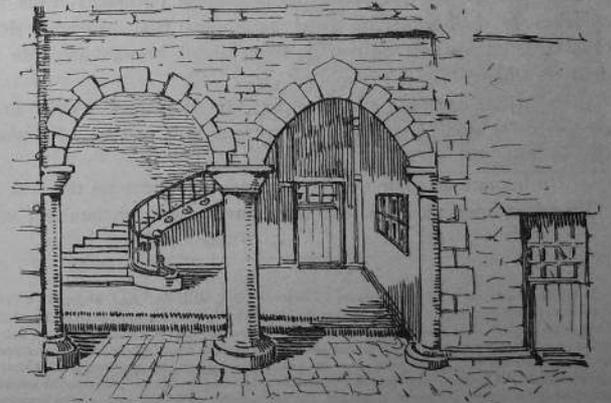
(1) Il était, en 1545, secrétaire du commandement de Jehan du Quélenec, baron de Rostrenen.
R. DE K.

La Chevalière de Fréminville

(Suite.)

V

A peine jour. Brest s'éveille dans un brouillard où des figures noyées rôdent. Des uniformes passent, sabordent le ministère. Coulé, Guizot! Le Maréchal Soult s'empare de la présidence du Conseil et remet à l'Amiral Duperré le gouvernail de la Marine.



Je redescends la rue Royale. La modiste m'a dit :

— Au nom du ciel, excusez-vous près du Chevalier.

— M'excuser ! De quoi ?... D'avoir reçu un soufflet ?

— Précisément.

Je gravis l'escalier de bois, sonne. La porte s'ouvre. Une armure paraît et dit :

— Je vous attendais.

La stupeur scelle mes lèvres. L'armure me serre la dextre et m'entraîne dans une salle où les reflets d'une torche saignent le long des murs que l'acier tapisse :

— Je vous sais gré d'être venu. Mon cartel ne savait comment vous atteindre. Rendez raison au Chevalier de Fréminville de l'outrage... fait à la Chevalière.

La Chevalière !... Le canezou de tulle s'est mué en cuirasse. Hausse-col et gorgerin remplacent la collerette festonnée. Tassettes, cuissards, grèves, genouillères, ont chassé la ceinture bleue, la robe aux volants de dentelle. Évadé des bas à jour, des souliers hanneton d'or, le pied mignon se garnit de solerets. Évanouie, la capote de soie rose ! Boucles folles, frisons ingénus disparaissent sous un pot de fer percé de petits trous que surmonte un plumail belliqueux. Plus de manches de mousseline, de gants parfumés ! Des épaulières, des brassards, un gantelet qui, en guise d'éventail, brandit une épée à deux tranchants !... (1)

Cette toilette guerrière m'inspire plus que du respect. J'obéis aux conseils de la modiste, et balbutie l'expression de regrets... Fréminville proteste :

— Un homme de cœur ne s'excuse pas, il soutient ses torts...

Le preux intraitable me jette une lame rouillée, un haubert, un

(1) Qu'on ne crie pas à l'in vraisemblance ! Levot dit (*Bull. de la Soc. Acad. de Brest*) : « Fréminville endossait alternativement une armure du Moyen-Âge ou un costume féminin. Au sortir d'une passe d'armes où il avait le plus sérieusement du monde rompu une lance avec un antagoniste assez complaisant pour se prêter à ses desirs, il s'affublait d'une robe, remplaçant le casque par le chapeau à fleurs... » Depping, dans un article nécrologique, dit pareillement : « L'étude des exploits de la Chevalerie avait fait de Fréminville même un chevalier ; il connaissait et maniait parfaitement les armes des preux d'autrefois. J'ai vu raconter qu'il s'engagea un jour à prouver l'excellence des armes de chevalier dans un combat contre un adversaire qui niait cette supériorité, et qu'armé de pied en cap, en champ clos il terrassa cet adversaire incrédule et le força à demander merci. » Paul Chardin se rappelle avoir entendu attribuer à Fréminville des prouesses analogues : « Ayant eu une vive altercation avec un Breton, il lui adressa un cartel style moyen-âge. Les armes devaient être l'épée et la dague. Le chevalier arriva sur le terrain en armure. L'adversaire, pris d'un fou rire, fut dans l'impossibilité de se mettre en garde ; mais le chevalier, n'entendant pas raillerie, l'assailit avec rage, et l'obligea à demander merci, le poignard sur la gorge. »

cylindre muni d'une grille : le casque des Croisades, pareil au *clibanus* des anciens Perses, ainsi appelé parce qu'il ressemblait à un petit fourneau.

Je n'ai point envie de rire. Par une mimique impétueuse, le XIV^e siècle m'oblige à revêtir cette défroque du XIII^e. Ma gaucherie retarde un peu la minute redoutable et me permet de réfléchir aux moyens d'éviter un choc aussi imprévu. Je me garde d'insinuer que ce duel moyenâgeux trouble mes concepts de contemporain de Louis-Philippe. Je prétends qu'il nous manque destriers, trompettes du champ clos.

Fréminville devine ma pensée : une fois dehors, je lui échapperais ! Il déclare se contenter du combat pedestre, et me refuse le temps de consulter les *Ancedotes touchant les duels*, de Brantôme :

— Hâtez-vous d'apprécier l'honneur

que vous fait, en exigeant une réparation, un gentilhomme.

— Quelles sont vos armes ?

— L'épée de connétable.

— J'entends vos armes héraldiques.

— D'azur au chevron d'argent accompagné de coquilles...

— D'où vient que D'Hozier vous ignore ? (2)

— Ma noblesse est écrite sur les champs de bataille, avec le sang de ceux...



(2) L'Armorial de Rietstap (1888) indique les La Poix de Fréminville comme originaires de Bourgogne, et portant : *d'azur au chevron d'argent accompagné de 3 coquilles d'or au chef de même chargé de 3 bandes de gueules, avec cette devise : « En Avant ! »* Les Armoriaux antérieurs ne mentionnent pas le nom de Fréminville. Pourquoi ? Je laisse aux héraldistes le soin de débrouiller cette question.

— Hé ! là, Chevalier, nous ne pouvons nous massacrer ainsi sans témoin.

— Sans témoin, lorsqu'il nous regarde !

— Qui ?

D'un geste solennel, Frémenville indique une blancheur émergeant de la pénombre. Une flamme dansante anime les paupières closes d'un buste moulé d'après la statue sépulcrale de Du Guesclin (1). Le biographe du grand capitaine profère :

— Lui ! le Grand-Maitre des Templiers.

Des Templiers ! Je ricane. Messire Bertrand naquit en 1320, les Templiers périrent en 1314.

— Ils ne périrent pas tous ! Beaucoup échappèrent au supplice. Les uns se réfugièrent en Portugal, où ils devinrent les Chevaliers du Christ, les autres en Écosse, où ils combattirent sous la bannière de Robert Bruce et fondèrent, avec ce prince, l'Ordre de Heredom de Kilwinnig (2). D'aucuns se cachèrent en France. Le Temple se redressa dans l'ombre. Jacques de Molay avait remis ses pouvoirs, nos titres, nos archives, au patriarche Larménius, qui lui-même transmitt sa dignité, les rites, les statuts, au commandeur d'Alexandrie. En 1357, Du Guesclin, qui ne savait pas écrire, signe, sur la charte, le « *Ego Bertrandus Du Guesclin, Deo adjuvante, supremum magis-*

(1) Frémenville avait voué un culte personnel à Du Guesclin, dont il vit exhumier le cœur, lors de la démolition des Jacobins de Dinan (1809) : « Cœur magnanime, cœur du premier chevalier de France !... » Le biographe du Connétable écrivait en contemplant un buste de Du Guesclin qu'il avait fait mouler sur sa statue sépulcrale de Saint-Denis.

(2) Kilwinnig, et non Kilwinnig, comme l'imprime Frémenville dans ses majestueuses convocations. Kilwinnig signifie en effet : cellule de Winnig (Saint). La cellule fut remplacée par une abbaye (qu'a détruite la Réforme). Près de cette abbaye — que l'on considère comme le berceau de la Maçonnerie Écossaise —, Robert Bruce fonda l'Ordre de Heredom de Kilwinnig, dont il se réserva la grande maîtrise, pour lui et ses successeurs au trône d'Écosse. En 1747, Charles-Édouard Stuart érige à Arras un chapitre de Rose-Croix de Heredom. En 1786, une charte de la Grande Loge Royale d'Édimbourg institue à Rouen une grande loge que le Grand Orient de France refuse de reconnaître, et qui crée dans diverses provinces des chapitres de sa doctrine (Brest en possède deux en 1810 : l'*Heureuse Rencontre* et les *Elus de Sully*). Le Néo-Templérisme se divisa en systèmes multiples qui se disputèrent l'héritage de Jacques Molay et s'opposèrent des listes de grands-maitres très dissemblables. Frémenville appartenait surtout, je crois, au système Frémenville, bien qu'il figure en 1840 comme « prieur de Portugal » sur un document qui assigna la « lieutenance générale d'Europe » à Paul Eug. Comte de Lanjuinais, pair de France. Au fond, le Chevalier de Frémenville semble avoir été au XIX^e siècle le seul Templier convaincu : il incarnait si bien le Temple, que le Temple disparut avec lui.

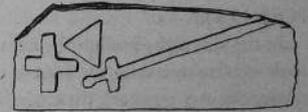
terium acceptum habeo » (1). Et de main en main, par une chaîne ininterrompue, le mystérieux trésor, à travers les siècles, passe jusqu'à nous.

— Il y aurait encore des Templiers ?

— Vous avez devant vous le Prieur de Portugal, le Bailli de Bretagne...

— Des Templiers en Bretagne ?

— Pourquoi non ? Cette province fut, avec la Bourgogne, celle où le Temple posséda le plus de commanderies. De nombreuses ruines, d'éloquents vestiges, attestent la générosité de Conan III, d'Hoël, d'Alain, de Geoffroy, de Constance, de Pierre Mauclerc, envers la pieuse milice. Brélévénéz, Créac'h, la Chapelle-Inden, Loctudy, le Moustoir, Penhars, Kergouiec (2), églises, manoirs, cimetières, gardent le souvenir de nos frères disparus, dont le temps, moins persécuteur que Philippe le Bel, épargna les emblèmes sur des vitraux, des colonnes, des tombes : cercle d'or du bâton magistral,



delta sacré ceint d'une gloire : triangles équilatéraux, allusions trinitaires, s'enlaçant de manière à former l'étoile à six pointes : agneau de saint Jean, notre patron, agneau portant une banderolle que domine la croix pattée du Temple. L'âme des Templiers erre encore en ces campagnes...

— Où l'on raconte, à propos des *Moines Rouges*... (3)

— Des infamies ! Ah ! le Roi qui, pour combler le déficit, nous vola nos richesses, a odieusement souillé la mémoire de ses victimes.

(1) Barginet et le Général de Branville, en des discours conventuels, narrent un épisode ignoré de la vie de Du Guesclin. Le Connétable chevauchait, suivi d'une petite troupe avec laquelle il voulait tenter un coup de main hardi, périlleux. Arrivé nuitamment près de l'ennemi, le héros arrête sa troupe, bénit du pain et du vin qu'il partage, administrant la communion suivant le rite templier.

(2) *Habitation du soir, de ceux qui savent, des savants*, traduit l'auteur des *Antiquités du Finistère*, qui explique que les Templiers, dans leurs fréquents rapports avec les Arabes, apprirent les éléments de sciences occultes. Les Arabes leur enseignèrent certainement beaucoup de choses.

(3) Lire *Les Templiers*, poème de Paul Sébillot, et *Ami tri masac'h euz*, le beau gwerz de La Villemarqué (On m'assure que l'auteur du Baraz-Breiz a prêté aux *Moines Rouges* des actes commis par des Moines Jacobins ; mais on ne prête qu'aux riches, et les Templiers... oublièrent fabuleusement leur vœu de pauvreté.)

— Il me semble que le pape Clément V...

— Le pape!...

Fréminville s'arrête. Son orthodoxie l'empêche d'incriminer le souverain pontife : il se rejette sur les Jésuites (1). J'observe timidement que la C^e de Jésus, fondée en 1534, n'a pu allumer les branches qui consumèrent les Templiers deux siècles plus tôt. Fréminville s'emporte, m'appelle disciple de Loyola, filleul de l'abbé Barruel, neveu de Cadet Gassicourt, m'accuse d'avoir démoli le Temple pour en faire un Marché de guenilles, d'avoir profité des désordres de 1830 pour dérober le fourreau de l'épée du grand-maître Bertrand Du Guesclin.

Je proteste. Le chevalier me traite de pédicure, de confrère de Palaprat, me convainc d'avoir, avec ce charlatan, tenté de ternir par des cérémonies publiques, des parades burlesques, la dignité de l'Ordre (2).

Je me disculpe, maladroitement. Je proclame la nécessité de maintenir secrète une doctrine dont la divulgation exposerait les Templiers modernes aux rigueurs du Code. Fréminville éclate :

— Ha ! ha ! Tu nous imputes des mœurs sans nom, des pratiques abominables. Je m'enivre, je blasphème ! J'adore une tête horrible, des yeux de crapaud, une barbe de bouc, des poils de chat ! Je frotte cette idole avec de la graisse de nouveau-né rôti dans ma cuisine ! Je renie le Christ, je crache sur la croix !... Tu réédites les calomnies de Noffodei ! Tu t'appropries le Traité de Pierre Dupuy, les sottises

(1) Fréminville voit des Jésuites partout. Les Mémoires de la Société des Antiquaires de France mutilent sa *Notice sur quelques monuments de l'Ordre du Temple dans les C.-du-N.* ; l'auteur ajoute au tirage séparé cette note furibonde : « La commission dans laquelle s'est glissé sans doute quelque affilié aux Jésuites (car où ces gens là ne se fauflent-ils pas !) a supprimé un assez long article qui terminait mon mémoire, et dans lequel je justifiais les Templiers et les Francs-Maçons mêmes des odieuses accusations lancées contre eux par quelques fanatiques furieux, entre autres un Cadet Gassicourt et un abbé Barruel dont les écrits sont un tissu infâme de calomnies sans preuves... Les Pierre Barrière, les Jean Châtel, les Ravallac, ne se trouveraient ni dans les Templiers ni dans les Francs-Maçons, mais bien dans la cohorte jésuitique. » Hum ! Notre antiquaire, prieur ingénu, ne se doute pas qu'un bon « kadosch » doit se dévouer à la vengeance du meurtre judiciaire de Jacques Molay, poursuivre implacablement, dans leur descendance, les 3 Adominables : Clément V, Philippe le Bel, Noffodei (qui livra les secrets du Temple).

(2) En 1808, Bernard Fabrè Palaprat, docteur-pédicure qui s'était emparé de la dignité de grand-maître du Temple, organisa, *coram populo*, une cérémonie digne du cirque (toque d'hermine, chaîne d'acier, bottines blanches à talons rouges, etc.).

de Winckle, de Hammer ! Tu me traites de Manichéen, de Luciférien, de Patarin, de Bogomile, de Vaudois, de Cathare, de Schyiste !...

Un soupçon traverse les méninges de Fréminville. Il croit reconnaître en moi l'auteur de la lettre anonyme qui le métamorphosa en hérétique, en « chevalier sans-culotte ». Une noble fureur agite son bras. L'éclair du glaive brille devant mon cylindre ajouré. Par un mouvement instinctif, j'écarte la tête, efface l'épaule. L'épée de Fréminville porte à faux, s'échappe de sa main. Je m'en empare, et, par la fenêtre prestement ouverte, la jette dehors.

— Félonie ! murmure le Chevalier.

— Ah ! pardon. C'est ainsi que Du Guesclin en usa avec Thomas de Cantorbéry (1).

— C'est vrai. Eh ! bien, tue-moi.

— Je ne suis pas un assassin...

— Un Templier ne saurait survivre à sa défaite. Tue-moi, te dis-je... Ombres de Jacques de Molay et de Hugues de Payens, planez sur le continuateur de votre œuvre, qui va vous rejoindre, qui va contempler avec vous le Grand-Maître de l'Univers, sa baguette radieuse, sa couronne de soleils, son manteau d'azur au semis d'étoiles. Déployez le Baucéant sur le porche de cet autre Kergouiec, de cet autre Manoir de la science, où je veux clamer avec vous, dans l'éblouissement de l'initiation suprême : « VIVE DIEU SAINT AMOUR ! (2)... »

Mon embarras redouble. Je démontre à l'auteur des *Antiquités du Finistère*, que l'archéologie celtique a besoin de ses lumières, que la Bretagne exige...

— La Bretagne !... Elle me bannit de ses landes, de ses bruyères : je le sens, je le sais. S'il faut que je survive à ma défaite, j'irai vers le berceau du Temple et de ma famille. La Bourgogne

(1) V. *L'Histoire de Bertrand Du Guesclin*, du Chevalier de Fréminville (chap. III).

(2) Cri de guerre des Templiers. Les initiales V. D. et S. A. escortent la croix de gueules peinte en tête de la Charte de Transmission (*Ego Frater Johannes Marcus Lavrentius Hierosolymitanus*) écrite en lettres du xiv^e siècle (?), dont Fréminville possédait une copie, incomplète, trouvée par lui chez un relieur qui se servait, pour recouvrir les livres classiques, de vieux titres provenant des archives de l'évêché de Quimper. — Le Baucéant est l'étendard des Templiers.

m'appelle ; le château de l'Aumusse, vieille commanderie, me réclame (1)... Mais comment m'accueilleront les miens ? Magistrats civils, esclaves du positivisme moderne, comprendront-ils un chevalier d'antan ?... Non... J'irai plus loin : j'irai... baiser la poussière de Tibériade, m'ensevelir sous les ruines de Ptolémaïs.

Très ému, je m'écrie :

— Vous ne partirez pas ! Vous ne trahirez point la mission qui vous enchaîne à la terre des menhirs, des chapiteaux moussus, du moyen-âge bardé de lierre. Je ne vous ai pas vaincu. Déloyal me parait, imité par moi, le geste de Du Guesclin. Pour que nous reprisions le combat, je cours chercher votre glaive...

— Inutile ! s'exclame le chevalier, qui décroche une lance, et, avant que j'aie pu prévoir l'attaque, me porte à la tête un coup formidable.

Le heaume, que je n'ai point lacé, tourne. La mésaventure de Guy de Montfort ! (2) La visière s'applique à la partie postérieure de mon crâne. Je cherche mes yeux derrière ma tête. Je pirouette, m'effare et tombe :

— Je suis aveugle ! Ayez pitié...

La pointe de sa lance me caressant l'échine, Fréminville déclare :

(1) Le souvenir des Templiers est resté vivace en Bourgogne. Un poète bourguignon qui professa au Collège de Morlaix, P. Piétrisson de Saint-Aubin, flétrit vigoureusement Philippe le Bel :

Nous, Templiers, chassés de nos saints monastères,
Nous te donnons à toi, Philippe, un démenti...

Les La Poix de Fréminville habitaient, près de Mâcon, le château de l'Aumusse, vieille commanderie de Templiers. Des relations de voisinage s'établirent entre cette famille et celle de Lamartine. En 1814, au Jardin des Plantes, un Fréminville médite avec Lamartine sous le cèdre de Jussieu. Ce Fréminville n'est point officier de marine : il est... sous-préfet. Notons, du reste, une certaine parenté entre Lamartine et notre chevalier. Même dédain à l'endroit du *conjugo*. Le poète se maria « par religion », pour obéir aux lois divines : « Faisons à Dieu le sacrifice de quelque répugnance de l'esprit. » Fréminville avait des répugnances lamartiniennes. Peut-être, au début de son mariage, eut-il des façons analogues à celles du poète qui, dans ses minutes de tendresse maritale, appelait sa femme : « Mon Virieu !... » (Virieu était le meilleur ami de Lamartine).

(2) Guibert (*La Branche aux yeux lignés*) rapporte qu'au fort d'un combat livré entre Conradin et Charles d'Anjou, frère de saint Louis, Guy de Montfort reçut un coup de javeline qui fit tourner malencontreusement la visière de son casque :

A celui point qu'il se revire
Li est tournée la visière
Du heaume ce devant derrière...

— Moi non plus, je ne suis pas un *absassin*, bien que l'on affecte de nous affilier à la secte du Vieux de la Montagne. Demande merci.

— Bien volontiers !

— Confesse que tu outrageas...

— Je confesse.

— Pour ta pénitence, tu réciteras trois fois *Les Templiers* de Raynouard.

— Hum !

— Puis... tu offriras une rose blanche à... celle dont hier soir, en mon évanouissement, je crus entendre proférer le nom.

— Caroline...

— Chut !

— Où la trouverai-je ?

— Le Seigneur a dit : « Cherchez et vous trouverez. »

— Mais encore...

— Adieu ! C'est l'heure. Les chevaliers Kadoschs de la Commanderie de Brest, les réguliers de Heredom de Kilwinnig vont se rassembler ici.

— Ne puis-je assister ?...

— Les statuts s'opposent.

Affranchi de mon haubert et du fatal *clibanus*, je gagne la porte. En me retournant, j'aperçois Fréminville dépouillé du casque et de la cuirasse. Tête nue, il porte l'habit noir, la poitrine barrée d'une croix de laine rouge.

Je m'incline, et prie le Chevalier de transmettre mes excuses à... la Chevalière.

— La Chevalière n'existe plus, prononce Fréminville d'une voix grave (1).

Dans l'escalier je heurte des hommes enveloppés de mystère et de fourrures décebrales. Sur la dernière marche, je ramasse une médaille détachée, j'imagine, de l'habit d'un des réguliers de Heredom.

(1) Quelques années avant sa mort, Fréminville reprit exclusivement le costume de son sexe. L'antiquaire semblait gêné par le souvenir des entre-deux et des oiseaux de paradis : il évitait de rencontrer la modiste.

Me revoici rue Royale, songeant aux résultats douteux de subtiles recherches. Caroline de L. P^{***} m'échapperait-elle ?...

Machinalement, je regarde la médaille, et lis au revers : SI FODIERIS INVENIES.

(A suivre.)

LÉON DUROCHER.



ILLUSTRATIONS : 1^o COUÛ du 62 de la rue Royale, à Brest (dessin de Mcheut, d'après un croquis de M. Goureaux). — Ex-libris de Fréminville (communiqué par MM. Saffroy). — Pierre tombale du cimetière de Créac'h. — 4^o Le chevalier de Fréminville dans un de ses costumes du XIV^e siècle (par lui-même).

Villes et Bourgades

Les Redonnais ont le bec fin. Ils ont des principes concernant la cuisson des différentes viandes. Voici un de leurs dictons culinaires.

Le mouton bêlant
Le bœuf sanglant
Le veau pourri de cuire.

* * *

Les gas de Locminé sont de vaillants marcheurs. Ce couplet joyeux prouve qu'ils sont chaussés pour la marche comme de vrais marchands de bestiaux qui vont de foire en foire en faisant sonner leurs chaussures sur les cailloux du chemin !

Sont, sont les gas de Locminé
Qui ont de la maguette sens dessus dessous,
Sont, sont les gas de Locminé
Qui ont de la maguette dessous leurs souliers.

* * *

Quimperlé, Saint-Brieuc, Locquirec, valent à leurs fils des réputations que Sauvé consigne dans ses *Lavarou koz a Vreiz-Izel* :

Bek meill-ruz, bek sall!
'Re Gemperle n'zebront tra all
Bec de rouget, bec salé!
Le seul régal à Quimperlé.

Potret Lokirek
Laeron kezek
Gars de Locquirec,
Voleurs de chevaux.

Iotaerienn, debrerienn kaol,
Ar Zant-Briegiz a holl.

Mangeurs de bouillie et de choux
Ceux de Saint-Brieuc le sont tous.

Pont-Aven passait pour une agglomération de meuniers. On disait gaiement :

Pont-Aven, ville de renom,
Quinze moulins, quatorze maisons.

Le renom de Pont-Aven augmente peut-être : mais on m'affirme que le nombre de ses moulins diminue. . .

Pierre LAURENT.

Les Menhirs de Trovern

Nous recevons de Lannion une lettre dont nous citons la communication suivante :

Je signale au *Fureteur Breton* une inexactitude commise par Léon Durocher, affirmant que les Menhirs de Trovern signalés par Frémenville n'existent plus. Il est vrai que la « Bonne Femme » a disparu, mais trois de ses « enfants » survivent encore, dont deux de 10 à 12 pieds. Dans la lande même du Moulin de Trovern se trouve un troisième, plus petit, au pied duquel j'ai tiré un lapin cet hiver.

Paul PÉRAL.

La « Chante-Perce »

M. Charles Le Goffic a reçu de M. Antoine Thomas, Membre de l'Institut, Professeur de Littérature française du Moyen-âge à la Sorbonne, la lettre suivante qu'il veut bien nous communiquer. Nous en respectons l'orthographe réformiste, dont M. Antoine Thomas est, on le sait, un des zélés propagandistes.

19 fé. 08.

Monsieur. Je ne doute pas que vous n'excusiez (la comprenant et l'appréciant) la curiosité filologique qui me pousse à vous poser la question suivante : Où avez-vous pris le joli mot de *chante-perce*, que je lis dans *Fly*, nouvellement publiée dans le *Journal des Débats* ? L'avez-vous déjà employé dans quelque autre de vos œuvres ? A-t-il été recueilli, expliqué, commenté ? Pas à ma connaissance, au moins. Je ne le trouve dans aucun des dictionnaires français ou patois que j'ai sous la main, et dont le nombre est respectable.

M. Le Goffic s'est empressé de répondre à M. Antoine Thomas, qu'il employait, en effet, pour la première fois et n'avait vu lui-même dans aucun dictionnaire ce mot *chante-perce*, mais que ce terme est d'usage courant dans le langage des carriers, au moins en Bretagne, à l'Île-Grande et dans ses parages. On l'emploie pour désigner la barre de fer fort lourde, aiguisée à son extrémité, à l'aide de laquelle on fore le granit pour y introduire la charge de poudre ou de dynamite. En frappant le roc, la barre rend un son argentin qui explique le joli nom que lui ont donné les carriers. Ce nom a passé dans le breton : *eun chanteperce*. M. Le Goffic pense qu'il a été apporté chez nous par les carriers normands des îles Chausey, à la suite de leur émigration à l'Île-Grande. Peut-être quelques-uns de nos lecteurs connaissent-ils ce mot et pourraient compléter les renseignements fournis par notre collaborateur ?

A. F.

PERLES ARMORICAINES

Dans *Mégalithisme*, le Contre-amiral Réveillère fulmine contre le « *Clocher Breton* », qu'il accuse d'avoir « pris l'initiative d'un mouvement anti-celtique » (l'organe de R. Saib barra au Menhir de Locmariaquer la route de l'Exposition de 1900). Le terrible mégalithien ironise le « *Clocher Breton* », décrit la couverture (chapelle, bragou, longs cheveux), et ajoute : « Comme devise, le refrain de la romance vieillotte de Loïsa Puget :

Que j'aime ma bruyère
Et mon clocher à jour !...

De Loïsa Puget ! Amiral, pourquoi détrousser la marquise de Kérourzéré ?

Un fureteur méticuleux nous signale ces vers de Lucien Rouault, primés dans un concours nullement agricole :

Derrière, en son enclos de saules, d'échaliers,
S'arrondit la préce où le ruet dit sa musique,
Où les vaches, les *haufs*, les moutons et les biques
Paissent sous le regard *paternel* des fermiers.

Mon Dieu ! non, cette paternité ne nous choque pas. Après tout, il y a des animaux qu'on sent plus « de sa famille » que certains parents. Et puis ne cherchons pas la petite bête, surtout quand on en voit de grosses !

Le juge de paix de Cléguérec confond les hermines avec les lys. Pontcallec s'est pourtant fait couper la tête pour établir entre les armes de Bretagne et celles du roi de France une distinction bien tranchée.

Le recueil de mélodies bretonnes que publient MM. Guillerm et Herrien présente un vif intérêt. Pourtant deux choses nous gâtent le parfum de ces airs celtiques. D'abord ce recueil édité à Quimper avoue avoir été imprimé à Paris : la Bretagne Bretonnante manque-t-elle de caractères bretons ? Puis..., au-dessous du titre : *Recueil de mélodies bretonnes recueillies dans la campagne*, on remarque une vignette qui représente une femme jouant du violoncelle. Nous ignorions que le violoncelle fut l'instrument le plus répandu dans nos campagnes.

Au Congrès des Agriculteurs de France (Auray, 27 décembre 1907), l'abbé Planté réclame pour nos produits des noms qui indiquent nettement leur origine armoricaine. Il propose que notre eau-de-vie de cidre s'appelle « *Calvados Breton* ». M. de l'Estourbeillon proteste. Quel dommage ! D'ailleurs, M. de l'Estourbeillon proteste à tort. Il y a bien des « Chinois d'Auvergne ». Pourquoi n'y aurait-il pas du « Malaga de Concarneau », de la « Tarragonnaise de Lannion » ? Hâtons-nous de produire du « *Calvados Breton* », dût la Normandie nous opposer le « Rhuy de Fécamp » !

Dans *Ar Bobl* du 4 janvier 1908, Lionel Radiguet s'écrie : « ... Il vaudrait mieux défendre notre littoral de l'Atlantique contre l'éventualité d'une *attaque par terre*. » N'oublions pas que Lionel Radiguet s'est retiré en Suisse (pays des vrais amiraux).

AOTROU JUDOC.

P. S. — L'érudit philologue Ernault nous envoie une double thèse dans laquelle :
1^o Il nous suggère obligeamment que *Jaisou* (anglais), peut être une coquille pour *Sausou* ;
2^o Il s'applique à démontrer qu'une tourterelle peut gémir près de sa compagne. La démonstration est pleine d'intérêt, mais s'enfle trop pour... passer à travers une perle. De cet opuscule philologique sur les substantifs androgynes, détachons ce paragraphe qui eût ravi les Femmes Savantes : « Le genre grammatical ne concorde pas nécessairement avec le sexe. Dans un ménage de corbeaux, il y a un masculin qui est une compagne au sens physiologique; dans un couple de tourterelles, il y a un mâle qui est une compagne grammaticalement. » M. Ernault est un peu un *Femme Savant*.

— Un membre de l'Union Régionaliste Bretonne nous écrit :

Monsieur, je suis un fervent régionaliste, et ne m'explique guère l'indignation provoquée par vos ironies concernant la résurrection de Conan Mériadec. Ces ironies correspondent à nos sentiments obligatoires. Aussi bien l'U. R. B., en 1903, institua un concours d'histoire ayant pour but de répandre gratuitement, de « prêcher la bonne parole historique ». Le rapporteur du concours, le secrétaire de la section de littérature et d'histoire, H. de la Guichardière, développant la pensée de l'U. R. B., affirma que l'histoire de Bretagne devait être « précise, c'est-à-dire rigoureusement scientifique, l'histoire n'acceptant les légendes que comme ornements littéraires ». Après avoir raillé l'*Histor ar Vreiz* qui sacre Conan Mériadec premier roi d'Armorique, H. de la Guichardière déclara : « L'auteur est excusable en ce sens qu'il suivait des erreurs communes à son époque où la critique historique n'était point arrivée au point où elle est de nos jours. A nous qui sommes plus renseignés de mieux faire ».

Quatre ans après ces déclarations énergiques, pour ma part je n'admets pas qu'un orateur, choisi par l'U. R. B. pour prononcer le panégyrique d'Alain le Grand, ait « le droit de croire à Conan Mériadec » publiquement, solennellement. J'estime que la logique et la bonne foi doivent présider à notre œuvre de vérité populaire...

Sans doute ! Mais... Vérité à Questembert, erreur au delà : ou *Amica veritas, sed magis amicus Daniélou*.

RÉPONSES

17 (I, 57, 87). **Le Chevalier de Fréminville et la Restauration de l'Ordre des Templiers.**

Voici une autre lettre de convocation, communiquée par le docteur Ch. Auffret :

ORDRE DU TEMPLE

LANGUE
de France

COMMANDERIE
DE BREST

BAILLIAGE
de Bretagne

L'An de N. S. J. C. 1845
(sans date)

Le Grand Connétable de l'Ordre des Templiers

Grand Vicar de Portugal, Bailli de Bretagne et Commandeur de Bayeux, Égat Magistrate
Président du Conseil des chevaliers K. . S. . de Brest.

Très illustre Chevalier mon frère,

Vous êtes prévenu que le Souverain Conseil s'assemblera samedi prochain 9 du courant, à 7 h. 1/2 très précises, à l'effet de proclamer l'installation définitive du Souv. . Cons. . des K. . S. . réguliers d'Heredom de Kilwinnig en la Vallée de Brest.

Je prie Dieu qu'il daigne répandre sur vous sa sainte bénédiction.

† Le Ch^{er} DE FRÉMINVILLE.

Habit noir complet avec la croix rouge de l'Ordre.

82 (II, 38). **L'hérésiarque breton Pélage.**

M. H. Zimmer, professeur de langues et de littératures celtiques à l'Université de Berlin, qui a consacré dans ces dernières années de savantes études à l'histoire de l'Église d'Irlande (1), a écrit tout un ouvrage sur Pélage et l'hérésie qui porte son nom sous ce titre : *Pelagius in Irland* (Berlin, 1902).
R. L. R.

87 (II, 39). **La Généalogie d'Émile Souvestre.**

Voir l'article de notre érudit collaborateur Louis Le Guennec : *Les Origines d'Émile Souvestre*, ci-dessus p. 97. A. F.

157 (III, 40). **Rue Grivart.**

Douarnenez possède, en effet, une rue Grivart, et cette rue tire son nom de celui de ma famille.

La famille Grivart est de fort longue date établie à Douarnenez ; elle y serait venue au XVII^e siècle, de Brest, où existait, il y a encore assez peu d'années, près du Port de commerce, un « moulin Grivart ». Une partie des constructions de l'arsenal a d'ailleurs été, paraît-il, élevée sur des terrains nous appartenant. Un droit de péage, qui disparut avec la Révolution, en témoignait, ai-je entendu dire à mon père, et de vieilles parentes rêvèrent longtemps d'une action en revendication.

La famille Grivart comprenait autrefois deux branches : les Grivart de Chédubois et les Grivart de Kerstrat, celle-ci seule représentée à l'heure actuelle. Le regretté M. Kerviler, qui nous était apparenté, m'expliqua un jour qu'il en aurait existé une troisième et que c'est à cette troisième branche que se rattachait un Grivart, commis de la Marine, dont tirerait son nom une rue de Nantes. Je recevrais avec plaisir des renseignements sur ce point.

René GRIVART DE KERSTRAT,
Avocat à la Cour d'Appel de Paris.

(1) Sur le celtiste allemand H. Zimmer et ses travaux, consulter l'excellent ouvrage de Victor Tournieu, *Esquisse d'une étude des historiens celtiques* (Lège, 1905), chapitre VIII : *La philologie celtique comparée*, p. 214, et surtout la *Bibliographie de la philologie celtique comparée* du même auteur (en préparation).

160 (II, 40). **Les fondateurs du Régionalisme** (1).

I. Le peintre Maxime Maufra publia dans le numéro de l'*Express de Brest* du 31 janvier 1898 un article intitulé « *Autonomie Provinciale* » qu'il terminait par un appel pour « centraliser les intelligences de la Bretagne en une société libre, unique, qui sans domicile fixe (strictement parlant) se présente chaque année à Brest, Morlaix, Nantes, Lorient, Quimper, Rennes, Vannes, etc... »

Cet article valut à l'auteur l'encouragement par lettres de MM. Bourgault-Ducoudray, Anatole Le Braz, Ch. Le Goffic, René Grivart, etc..., et fut reproduit par une partie de la presse Bretonne.

L'auteur développa son programme dans le même journal et y publia un projet d'association qui fut l'embryon de l'*Union Régionaliste Bretonne* fondée à Morlaix en août 1898.

Entre temps, Ch. Le Goffic et Anatole Le Braz s'occupaient avec M. E. Cloarec, tant à Paris qu'en Bretagne, à l'organisation de la représentation du *Mystère de Saint-Guénolé* à Ploujean. Maufra fit les décors.

Vers la fin de mai 1898, l'appel à la formation de l'association de l'*Union Régionaliste Bretonne* était lancé.

Il était signé par : MM. Pierre FAMEL, pharmacien ; Fleuriot KERINOU, homme de lettres ; Marcel GIRAUD-MANGIN, directeur de la *Revue Nantaise* ; Olivier DE GOURGUFFE, délégué des *Bibliophiles Bretons* ; René GRIVART, avocat, docteur en droit ; Anatole LE BRAZ, homme de lettres ; Charles LE GOFFIC, homme de lettres ; Maxime MAUFRA, artiste peintre ; Charles PITET, industriel ; Louis TIERCELIN, directeur de l'*Hermine*.

La première réunion eut lieu à la mairie de Morlaix le 13 août 1898 et la société fut créée.

II. Le peintre Maxime Maufra n'assista pas aux réunions de l'*Union Régionaliste Bretonne* à Vannes, en 1899. A aucune après celles de Morlaix, en 1898.

(1) Nous publions ces réponses, comme nous sommes prêts à en publier d'autres, à titre documentaire, et sans prendre parti dans la question.

III. M. Armand Dayot n'a jamais fait partie de l'*Union Régionaliste Bretonne*. Il y fut toujours opposé.

IV. Les *Bleus de Bretagne* furent fondés en janvier 1899, soit antérieurement au Congrès de l'*Union Régionaliste Bretonne* à Vannes en août 1899.

M.

Parlant du Congrès de Vannes, l'auteur du *Régionalisme Néo-Breton* dit que « les esthètes dépités » quittèrent l'*Union* parce que vainement ils voulurent « y introduire la politique ». Or, précisément « les esthètes » se retirèrent parce qu'ils ne voulaient pas être représentés par un homme politique, à quelque parti qu'il appartint.

LA RABINE.

169 (III, 84). **L'auteur du *Son ar Pillaouer* ?**

L'un de mes vieux amis, avec qui j'aime à m'entretenir de choses bretonnes, m'envoie à ce sujet les notes que voici :

« Il y a 54 ans, j'étais alors élève du collège de Lorient et mes parents confièrent à un vicaire de ma paroisse la mission de me conduire au Havre où je devais m'embarquer pour le Brésil.

Ce vicaire, de 11 à 12 ans plus âgé que moi (j'avais 15 ans), était l'abbé Bodeur, l'auteur de la chanson du *Pillaouer*.

Bodeur était un joyeux compagnon, aussi gai que vertueux, et je n'oublierai jamais les bons conseils dont il assaisonnait les récits qu'il me faisait des légendes et des traditions bretonnes. Il était originaire de Plougasnou, commune des environs de Morlaix, appartenant autrefois à l'Évêché de Tréguier. C'est le pays des chanteurs Bretons, et Bodeur n'a pas menti à son origine.

Vicaire d'une belle paroisse du Léon, il rencontrait souvent sur son chemin, en allant visiter ses malades sur son petit cheval blanc qui marchait l'amble avec une vitesse d'oiseau (j'en parle par expérience), des chiffonniers de La Feuillée, Brennilis, Locqueffret, Botmeur, qui parcouraient notre pays pour y exercer leur industrie. Ces braves gens arrivaient le dimanche soir à Lesneven avec des charettes pleines de sabots qu'ils vendaient au marché du lundi, et dès le mardi ils sillonnaient toutes nos routes, tous nos sentiers, se

répandant dans les fermes et les villages. Ils apportaient à nos paysannes de belles épingles, solides, longues de 5 à 6 centimètres, qui ne leur glissaient pas des doigts quand au jour, du pardon, elles se soumettaient aux épreuves angoissantes de la fontaine. Mais jamais l'épingle n'avait surnagé au profit d'un pillauouer, même du plus beau. Car malgré les épingles, malgré les jolies écuelles, avec le nom dans le fond, qu'ils offraient en échange des chiffons, aucune fille du Léon n'aurait voulu épouser un Pillaouer. C'est pourtant la déconvenue de l'une d'elles que Bodeur a chantée. L'a-t-il connue, l'a-t-il imaginée? Je penche plutôt pour cette dernière hypothèse. Aussitôt faite, la musique et les paroles de la chanson de Bodeur se répandirent comme une traînée de poudre : Ce fut une explosion de succès :

Bodeur a-t-il tiré quelque profit de sa chanson? Je ne le crois pas. La chanson est devenue populaire; lui, personne n'y pense, et je n'ai jamais lu qu'on ait bu à sa mémoire à la fin d'un banquet où tous les convives chantaient en chœur son joyeux refrain. Je sais que Mgr l'Évêque de Quimper le nomma recteur de Locqueffret où il devint le pasteur de son Pillaouer. C'est au milieu de ses chiffonniers qu'il est mort. *Mesq ar stoup ac ar Pillou* (au milieu de l'étaupe et des chiffons) ».

J. FRISON.

170 (III, 84). Pontivy militaire.

Qui! les deux régiments d'artillerie que possède Vannes furent proposés à Pontivy. La municipalité pontivienne refusa, alléguant que « ça corromprait les mœurs. »

TRELO.

QUESTIONS

177. Vocabulaire breton technique.

« Si l'habitude d'étudier sérieusement les ressources de mots et d'expressions qu'offrent les divers dialectes bretons et d'employer ensuite ces ressources *en commun* dans la composition d'ouvrages en prose sur des *sujets variés* se généralisait, je ne doute pas que d'ici quelques années notre langue ne fût à même de lutter avec avantage contre le français et d'être employée dans l'enseignement.

Malheureusement il y a trop de *bardes*, trop de *dilettantes* parmi les défenseurs du breton, et il n'y a pas assez de travailleurs sérieux, d'hommes aimant l'étude.

Un travail qui serait absolument nécessaire et qui ne peut être que collectif serait une enquête sur les mots techniques bretons (négligés par presque tous les lexicographes) en usage dans les différents métiers : marins pêcheurs, constructeurs de barques, charrons, menuisiers, potiers, forgerons, sabotiers, tailleurs, sculpteurs de croix de calvaires, etc. Ce sont là des mots dont les bardes se passent aisément, mais qui sont indispensables pour certains ouvrages en prose (par exemple sur l'archéologie, la sculpture, etc.) Il faudrait se hâter de noter tous ces mots, car le vocabulaire technique français s'infiltré peu à peu dans les divers métiers et fait oublier graduellement les mots celtiques et bretons. La disparition de ceux-ci serait une perte *irréparable* pour notre langue, et de nature à compromettre gravement son avenir.

Le *Fureteur Breton* ne pourrait-il tenter une enquête de ce genre? »

René LE ROUX.

La question est posée. Nous invitons nos correspondants à nous envoyer la liste des mots bretons techniques, dont ils peuvent avoir connaissance, avec le nom de la localité où ils sont en usage. Ce répertoire dressé avec le concours de tous constituerait un document précieux pour l'étude de la langue technique usuelle.

AR FURCHER.

178. Les Ménageries en Bretagne.

Les ducs de Bretagne ont-ils possédé des Ménageries ou autres installations pour « bestes estranges » dans leurs châteaux ducaux ?

D^r G. LOISEL.

179. Familles bretonnes : Potiron de Boisfleury.

D'où vient qu'en son travail publié par le *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan* sous ce titre : « Blasons bretons ou recueil d'armoiries destiné à compléter les armoriaux de Bretagne précédemment parus », M. Le Gal de Kerlinou a omis de mentionner les *Potiron de Boisfleury*, au sujet desquels le *Dictionnaire biographique de la Loire-Inférieure* s'exprime ainsi : « La famille du général de Boisfleury, une des plus anciennes de Bretagne, a été représentée depuis plus de deux cents ans à Guémené-Penfao et à Derval. Le grand-père du général, après avoir été page du prince de Condé, était en 1789, président de la cour des traites à Nantes. Les deux grands-oncles du général étaient, en 1789, l'un, sénéchal du prince de Condé pour la baronnie de Derval, lieutenant du roi ; l'autre, chanoine du chapitre noble de Saint-Aubin-la Collégiale à Guérande ».

Il est regrettable que M. Le Gal de Kerlinou soit muet à ce sujet. Dans son recueil on ne trouve rien, ni à *Potiron*, ni à *Boisfleury*.

KERDON.

180. Le Corsaire Mordant.

Le *Soleil* a publié en décembre dernier une nouvelle mettant en scène un corsaire du nom de Mordant, lequel serait né à Saint-Malo. Ce corsaire a-t-il réellement existé ? Il y a eu, m'assure-t-on, à Saint-Malo, des familles du nom de Mordant ou Le Mordant.

A. SIDE.

181. Produits Celto-Turcs.

Le Congrès des Agriculteurs de France a décidé à Auray, en décembre 1907, de donner à nos produits des appellations bretonnes, pour empêcher « ces produits d'aller en Turquie, comme cela s'est vu, et de revenir chez nous vendus par des Turcs pour des

produits orientaux, faits authentiques constatés par la section compétente de l'Union Régionaliste ».

Quels sont ces produits bretons que les Turcs vendent chez nous comme des produits orientaux ? Sont-ce les bonnets de Plougastel qui nous reviennent sous la forme de Fez de Constantinople, ou les parfums de Concarneau qui se métamorphosent en pastilles du sérail ?

YVES QUELLEC.

182. Armoiries redonnaises ?

Dans une salle de l'ancienne mairie de Redon se trouvait une curieuse plaque de cheminée qui vient d'être transférée dans le nouvel hôtel de ville.

Cette plaque est revêtue d'un écusson armorié, dont aussi fidèlement que possible nous reproduisons le dessin ci-contre.

A quelle famille ou à quelle corporation appartenait ces armoiries ?

Un Abonné redonnais.



183. Familles bretonnes : de Blerchamp.

De Blerchamp (Alexandrine), seconde femme de Lucien Bonaparte, était, on ne l'ignore pas, d'origine malouine, à la fois par son père et par sa mère, une Bouvet. Que sait-on de la famille de Blerchamp ? Est-elle encore représentée ? A quelles familles de Saint-Malo se rattachait-elle ?

R. G.

GESTA BRITANNORUM

† Décès : Cardinal Richard, Contre-Amiral Réveillère, M. du Campfranc, Le Vaguerez. — Le Cardinal Richard a publié : *Les Saints de l'Église de Nantes, La Vie de la Bienheureuse Françoise d'Amboise, Études sur la légende historique de Saint-Clair*. — Le Contre-Amiral Réveillère a publié sous son nom et sous celui de Paul Branda : *Contre Vents et Marées, Gaule et Gaulois, La Voix des Pierres, Mégal ; ibisme* (dédié à Ch. Le Goffic). — M. du Campfranc (M^{me} Coutance) a écrit divers romans : *Yves Tréviroc, Le Marquis de Villereux, Sœur Louise, Rév. de Femme, Toit de Chaume* (ce dernier couronné par l'Académie Française). — Le Vaguerez, ancien garde républicain, natif des environs de Locminé, était le fidèle sonneur de bombarde du Pardon de Montfort-l'Amaury.

† M^{lle} Zoé Ernault, peintre de talent et fille de l'éminent celtiste Em. Ernault, a épousé M. de Villeneuve, le spirituel dessinateur qui illustra la réponse de M. Ernault à M. de Grammont. — Le Barde Taidir s'est marié à Carhaix. *Ar Bobl* a cessé de paraître : Jaffrennou se consacre tout entier à *Ar Vro*. — Aug. Dupouy, le poète de *Partances*, épouse M^{lle} Mercklein, fille du musicographe distingué.

† Mgr Dubillard a été remplacé à Quimper par Mgr Duparc, Breton de Quimperlé et ancien curé de Lorient. Le nouveau prélat, érudit à l'âme bretonne, a mis dans ses armes le lion de Saint-Pol et le mouton de Quimper avec cette devise : *Fortiter et suaviter, Nerz ha douster*. — Gustave Geffroy, l'auteur de *Pays d'Ouest*, et du remarquable ouvrage : *La Bretagne*, devient directeur des Gobelins. — M. Gallouédec, professeur au Lycée Louis-Le-Grand, est nommé inspecteur d'académie à Paris. — La Bretagne fournit des chanteurs à l'Opéra, où le Guingampais Nucelly a fait d'excellents débuts, et à l'Opéra-Comique, où le Redonnais Marius Bouteloup chante brillamment *Les Noces de Jeannette*. Autre Breton, Jarrier, au Théâtre Antoine, dans *Sherlock Holmes*, se montre un parfait comédien, pourvu d'un rare talent de diction.

† Salle Fémina, la Société Artistique et Littéraire de l'Ouest expose un *Mercur*, un *Faune* et des paysages vendéens de Maxence, des *Laveuses* et un *Port-Manech* de Maurice Chabas, une *Salle des Gardes d'un ancien couvent de Templiers* de J. Duvanel, un effet de neige de La Villéon, *Jeune Bretonne*, de Chantron, *A Kernoux*, d'Yvonne Detraux, *Fragilité* d'Eug. Favier, des impressions

de Camaret du Docteur Marcel Labbé, des roches du Huelgoat de La Fournière, des aquarelles de Félix Ollivier, (*Parc de Bagatelle*) et du V^{ie} Ulrich du Pontavice (*Un Normand, Portrait de la 1^{re}me du P...*), des écrans, coussins, chemins de table, applications d'algues sur tissu, par M^{me} Anglade. — Au Théâtre Fémina, concert organisé par la Ligue Maritime. On a applaudi *les Laboureurs de la Mer*, verres et proses de Marc Leclerc et Georges Toudouze, des chansons marines de Yann Nibor, Léon Durocher, Th. Botrel, chantées par Cherouvrier, Nibor fils, M^{me} Lacour-Serville, Orchestre Lamirault.

† Yann Morvran Goblet, qui poursuit à l'École des Hautes-Études Sociales une série de conférences très intéressantes sur la Renaissance celtique contemporaine, nous adresse la lettre suivante :

La question d'un costume spécial pour les Membres de l'U. R. B. fait dire à Dom Lobinet dans le *Fureteur* (décembre-janvier) : « Si quelqu'un rend la Bretagne ridicule, ce n'est pas nous décidément ». Il aurait bien raison si une telle discussion avait été instituée ; car la chose eût été tristement grotesque ; mais on n'a parlé de rien de semblable à Rostrenen.

D'abord, la discussion sur le costume a eu fort peu d'importance. Deux journaux seulement l'ont citée : *Ar Bobl*, dans les termes que vous avez rapportés, et l'*Ouest-Eclair* (15 août), dans la forme suivante : « MM. Mellac et Le Berre s'élèvent aussi, non sans raison, contre les pseudo-bretons parisiens qui portent des costumes bretons un peu trop fantaisistes, et qui contribuent par ce burlesque à faire tourner en dérision nos véritables, jolis et si divers costumes de Bretagne. »

Voici maintenant comment les choses se sont passées :

M. de l'Estourbeillon a exposé qu'il avait reçu des lettres de Bretons vivant hors de Bretagne, même nés hors de Bretagne, qui n'ont, par suite, jamais porté que le costume français, et qui voudraient comme costume de cérémonie adopter un costume breton. Quel costume doivent-ils porter ? Ils sont si embarrassés, que quelques-uns, ajouta en souriant le président de l'U. R. B., voudraient qu'on adoptât un costume pour les Membres de l'U. R. B., ce qui les tirerait de peine ! Vous devinez l'éclat de rire qui accueillit ces paroles. Quand les rires furent calmés, M. de l'Estourbeillon dit à peu près : « Parlons maintenant sérieusement, le fait est celui-ci : des Bretons qui n'ont pas porté le costume dans leur enfance, voudraient affirmer leur origine en le mettant dans certaines occasions solennelles ; ils ne savent le costume de quelle paroisse choisir ; ils craignent surtout d'arborer de fantaisistes et ridicules accoutrements d'opéra-comique, et ils nous demandent un conseil. »

C'est alors que Le Berre ayant dit : « Qu'ils prennent celui qu'ils voudront, pourvu qu'il soit élégant et exact ! » (Voir *Ar Bobl*). Mellac (Voir *Ouest-Eclair*), fit remarquer que la chose n'était pas si facile, en raison de la multiplication regrettable dans les grandes villes des « déguisements » voyants et ridicules que certains prétendent donner pour des costumes bretons.

Là-dessus, j'ai parlé ainsi : « Je crois que Le Berre a parfaitement raison et que Mellac n'a pas tort. Toutefois, ne donnerait-on pas satisfaction à tout le monde en indiquant à ceux qui nous demandent un peu naïvement « quel costume adopter pour ne pas se faire remarquer », que l'on peut mettre n'importe où, sans paraître vouloir viser à un effet facile, les beaux costumes sombres, si nombreux en Bretagne, tels que par exemple le

costume de drap et de velours noir de Scaër ? Mais il est incontestable que sur ce chapitre, la seule maxime sage est celle des Thélémites : Fais ce que voudras ! »

C'est à cet avis que le Congrès s'est rangé, et l'on a décidé... de ne rien décider.

En résumé, il n'a donc jamais été question d'un costume spécial pour les Membres de l'U. R. B., il faut le dire à leur honneur. On s'est borné à discuter l'opportunité de donner un conseil à de braves gens qui voudraient bien affirmer leur origine bretonne et qui ne savent pas comment s'y prendre. Si la question n'avait pas été limitée au costume, moi, je leur aurais dit tout simplement : « Parlez breton, et habillez-vous comme vous voudrez ! » Ainsi parlait mon bon maître Quellien. Et ainsi faisait-il. Mais ils ne m'auraient pas écouté, parce qu'il est plus facile de porter un habit plus ou moins breton que d'apprendre une langue celtique.

C'est fort bien. Regrettons toutefois que les organes officiels de l'U. R. B. soient si mal renseignés, et que Yann Morvan Goblet nous ait laissé prendre dans *Ar Bobl* une erreur qui aurait pu être rectifiée directement six mois plus tôt.

† Le cultivateur Péron a découvert, sur les bords de la rivière d'Étel, les ruines d'une ancienne chapelle détruite pendant la Révolution. — Un arrêté ministériel a classé parmi les monuments historiques le retable du maître-autel en pierre de la chapelle de La Houssaye (commune de Pontivy). — A Pontivy, la statue de Lourmel ayant été coiffée d'un vase nocturne, le colonel du 2^e Chasseurs a fait défiler son régiment au galop de charge devant le héros d'Inkermann. — Un Kergorlay est mort héroïquement au Maroc. — Le nom d'Ulmo a déjà joué un rôle dans les annales de Bretagne. Au XVI^e siècle, le magistrat Ulmo, condamné par le Parlement de Toulouse pour avoir « fabriqué de fausses pièces et volé les parties », passa le reste de ses jours dans la prison du château de Saint-Malo. Notons à ce sujet que le traité de Toulon a été défendu par un avocat breton, M^e Antoine Aubin, de Nantes.

† Le Musée de Saint-Brieuc s'est aperçu qu'il avait acheté un tableau de Ruysdaël, le célèbre peintre flamand. — La Société académique de Nantes a élu comme président pour 1908, le baron G. de Wismes. — L'U. R. B. tient ses assises d'hiver à Jugon. Concours de gwerziou, représentation populaire de *Pour la Bretagne*, drame de L. Tiercelin. — M. L. s'adresse à nous pour la rectification d'une erreur commise par l'*Almanach de l'U. R. B.* qui donne la société *An Delen* comme fondée le 10 avril 1907, par M. Diverrens, à Paris : « Elle a été fondée le 15 décembre 1906 par un groupe de camarades bretonnants, ainsi qu'en fait foi un procès-verbal revêtu de sept signatures. » — Les bardes Yves Berthou et Pol Diverrens changent de titre bardique. Yves Berthou, qui était *Al'houeder Treger* (alouette du Trégor), devient, nouvelle épée d'Arthur, *Kaled Foul'h* (bien trempée) ; Pol Diverrens, naguère *Ab Sulin*, se transforme en *Tan-gwal* (feu sacré). — Un aigle a été tué dans la forêt de Coat-an-noz, et empaillé par le naturaliste Salaün, à Lannion.

DOM LOBINET.

A LA RELIURE !

† Voici donc une véritable *Histoire de Belle-Ile*, histoire politique, religieuse et militaire, que complète une étude minutieuse des mœurs belliloises. Nul n'était mieux préparé pour écrire ce livre que le missionnaire Léandre Le Gallen, ancien maire de Sauzon. Dans ces pages d'une documentation si ferme, défilent les premiers habitants de l'île, les Romains, les Normands, les comtes de Cornouailles, les abbés commendataires, les Anglais, les Hollandais, Gondi et Fouquet. A un chapitre sur la pêche au moyen âge succède un chapitre sur l'agriculture. L'ouvrage se termine par une intéressante évocation des hôtes et des enfants de Belle-Ile : Trochu, Vauban, l'amiral Willaumez, le général Bigarré, le poète Saint-Amand, le Père François Le Gallen, dont le manuscrit décida son homonyme à bâtir un monument définitif en l'honneur de l'île natale. Le beau livre de Léandre Le Gallen a paru à Vannes, chez Lafolye. Prix : 6 fr. — On consultera avec fruit le *Précis historique du vieux Saint-Nazaire*, dont G. Le Barbier de Pradun vient d'enrichir la Bibliothèque des Écrivains Régionaux. (Chabeuil, Drôme). — A lire également une savante notice sur *Lamballe* et le pays de Lamballe du IV^e au XIII^e siècle, par H. J.-L., recteur de Tremeven (Prudhomme, Saint-Brieuc).

† Chez F. Tassel, Paris, *L'abbé Guenané*, de Joseph Brydon : crise de conscience, angoisse d'une âme, calvaire douloureux décrit d'une plume ferme et sobre, roman sincère qui se déroule dans le cadre de Nantes et de Pornic. — La Revue des Poètes édite chez Plon le 2^e volume de J.-Ém. Poirier, l'auteur de *la Légende d'une Âme* (recueil très remarqué). Dans le *Chemin de la Mer* la personnalité du poète s'affirme avec une énergie croissante. Vers sonores, rythmes pleins où chante une âme bretonne, une âme de foreteur qui rêve, de rêveur qui explore la lande, interroge la tombe des ancêtres, écarte le rideau vert de la vieille tour du Guildo, écoute le vent gémir dans les hauts escaliers de Combourg. Éloquentes et studieuses rêveries dédiées à F. Coppée, Louis Tiercelin, Ch. Le Goffic, Léon Durocher, Pierre Laurent, Raoul Anthony.

† A l'occasion du cinquantenaire de la Revue de Bretagne a été décidée la rédaction de *Tables générales* des cinquantes années parues. M. Edouard Pied s'est chargé de dresser ces *Tables* impatientement attendues. — Albert Travers poursuit dans les *Inscriptions Gauloises et le Celtique de Basse-Bretagne*, la démon-

tration de la thèse exposée dans sa brochure précédente : *De la Persistance de la langue celtique en Basse-Bretagne depuis l'établissement des Celtes dans la Péninsule armoricaine jusqu'à nos jours*. Thèse séduisante à l'appui de laquelle il apporte des textes et des arguments. Il combat La Borderie et discute G. Dottin (Prix : 1 fr. 50).

† Signalons très particulièrement le *Recueil de Mélodies Bretonnes* recueillies dans la campagne par Guillerme et Herrieu. Les textes ne sont pas tous rigoureusement populaires, au sens scientifique du mot. Par la plume élégante et loyale de René Saib, Loëiz Herrieu nous avertit que les chansons dépourvues de sens ont été arrangées. Les folkloristes le regretteront peut-être, mais il nous paraît difficile qu'en notant les frissons de l'âme celtique, un barde s'interdise d'être poète quelquefois. Du reste, les folkloristes liront avec intérêt certaines pièces comme *Annaik Calvez* et *Les filles du vieux gardien*, qu'ils compareront avec les pièces correspondantes de Luzel et de La Villemarqué. Ce recueil a paru chez David, à Quimper. Le même éditeur a publié sur cartes postales le texte littéraire et musical des plus jolies chansons contenues dans ce recueil. — Léon Durocher vient de publier trois nouvelles chansons, dont deux avec musique de Zurlhof : *Berceuse héroïque* (Gaudet, éditeur); *A travers les nénuphars* (Henri Gregh, éditeur). La troisième a pour titre : *Marche de Turenne*; il en a adapté les vers sur l'air célèbre de Lulli. — A la Librairie Bretonne a paru la *Vierge du Décollé* (poésie de F. Lozet, musique de Potiron), curieuse légende du pays de Saint-Lunaire. — Dans *La Bonne Chanson*, l'abbé Lecigne rappelle que Brizeux connut Béranger et Pierre Dupont. L'article s'agrémentait d'un portrait de Brizeux (peint en 1873) et de dessins d'Eug. Guieysse, représentant le presbytère d'Arzanno. — Dans le *Censeur* du 8 février, le professeur d'histoire Camille Vergniol publie sous ce titre : *Les Bardes*, une satire très acerbe et d'une férocité inconvenance à l'égard d'un chansonnier très connu : les professeurs d'histoire n'aiment pas la musique. — Le chanteur Marius Bouteloup, poète à ses heures, a écrit les paroles de trois gracieuses mélodies d'Émile Desportes : *Ariette*, *Noël d'amour*, *Ma mie Rosette*, éditées chez Roudanez.

† Le maître-graveur Daniel Mordant a fait tirer quelques exemplaires de sa superbe eau-forte dessinée d'après le *Triptyque Ouessantin* de Cottet. (S'adresser à Daniel Mordant, 133, rue du Cherche-Midi, Paris).

TAD LUNEDOU.

Périodiques Bretons et Régionalistes

Revue de Bretagne. Mensuelle. Directeur : Marquis DE L'ESTOURBEILLON. Rédacteur en chef : Comte René DE LAIGUE, château de Bahurel, à Redon. Un an : 12 fr. ; Étranger, 15 fr.

Décembre 1907. — Hohenlinden. C^{te} DE MALLERAY. — Trégarantec et Trégranteur. V^{te} H. DU HALGOÛET — Paimpont. III^e partie : La Forêt de Paimpont. Abbé L. GERVY. — Le District de Rochefort (1790-95) suite. P. MERLET.

Janvier 1908 : M^{lle} Céleste Buisson de la Vigne (Son mariage avec Châteaubriand). E. HERRIN. — Questions Héraldiques Bretonnes. A propos du Nobiliaire de Pol de Courcy. C^{te} R. DE LAIGUE. — Les Bretons de Bretagne jugés par un Breton de Paris (Réponse). UN BRETON ÉMIGRÉ. — La Déportation des Religieuses Angevines. Leur séjour à Lorient (1794-95). F. UZUREAU. — Le Poète Leconte de Lisle, étudiant en droit à Rennes. ADOLPHE ORAIN. — Devant l'épave du Primauguet. E. KERNÉIS. — Glahar er Barh, pé Maru Breih Izel (Chagrin du Barde ou Mort de la Bretagne). EFFLAM KOEDSKAU. — Le District de Rochefort (1790-95) (suite). P. MERLET.

L'Hermine. Revue littéraire et artistique de Bretagne. Mensuelle. Directeur : LOUIS TIERCELIN, villa Kerazur, à Paramé (Ille-et-Vilaine).

Décembre 1907 : Histoire civile et politique de Dol jusqu'en 1789. F. DUINE. — Monument Duhaumont (suite). J. LE BRETON. — Lud Jan. Souvenirs (suite). L. BEAUMONT. — Bretonneries d'automne (suite). L. BOIVIN. — A travers les Lettres et les Arts. LAN AL LENNER. — La « Comédie française » à Quimper, comédie en deux actes, en vers. F. LE GUYADER. — Poésies de ST. MILLET, TH. BOTREL.

Janvier 1908 : Les petits métiers malouins. G. SAINT-MLEUX. — Thodore. L. ROUAULT. — Histoire civile et politique de Dol jusqu'en 1789 (suite). F. DUINE. — Une première de Jean Richepin au théâtre Sarah Bernhardt, ou la fin d'un monde. CH. RECULOUX. — Impressions. Au sommet de la Tour. L. BLIN. — Monument Duhaumont (suite). P. LE BRETON. — Nos morts : Guy Jarnouen de Villartay. L. TIERCELIN. — A travers les Lettres et les Arts. LAN AL LENNER. — La « Comédie française » à Quimper (suite). F. LE GUYADER. — Poésie de TH. MAUREZ.

Revue Morbihannaise. Mensuelle. Publiée par MM. J. BULÉON, avenue de la Grançière et E. SAGERET. Un an : Bretagne, 5 fr. ; France, 6 fr. ; Étranger, 7 fr.

Décembre 1907 : Lettre de Mgr l'Évêque de Vannes à M. Buléon, Directeur de la Revue Morbihannaise. — Au pays des « Capots » et des « Gilets blancs » (fin). AVERAU DE LA GRANCIÈRE. — Les prêtres de Bubry pendant la Révolution (suite). P. NICOL. — La famille de Rieux (suite). P. MERLET. — Bibliographie Morbihannaise, JULIANIK.

Kloc'hdi Breiz. *Le Clocher breton*, revue de Bretagne et des Pays celtiques. Mensuelle. Directeurs : René SAIB et Madeleine DESROSEAU, 77, rue Belle-Fontaine, à Lorient. Un an : France, 5 fr. 50 ; Étranger, 6 fr.

Décembre 1907 : Le Congrès panceltique d'Édimbourg. R. SAIB. — Les progrès de la langue galloise (fin). A. JENRINS. — A propos des « Moralistes et Poètes ». E. ERNAULT. — Les trois idiots de la forêt de Ploufragan. SPERO. — Une flambée. SIMON DAVAUGOUR. — Hollaika et vugulion, mélodie populaire bretonne, etc.

Janvier 1908 : L'Œuvre celtique. R. SAIB. — Les Chants populaires des Hébrides, d'après M^{me} KENNEDY FRASER. — Tante Lotte. H. FRANZ. — Conte d'automne. SPERO. — Eon tlig kaer, mélodie populaire bretonne. — Mots usuels bretons et gallois. VALLÉE, HERRIEU, MATTHEWS. — Etc.

Le Pays d'Arvor. Revue de Haute-Bretagne. Mensuelle. Directeur : Jacques POHIER, docteur en droit, 25, Haute-Grande-Rue, Nantes.

Un an	Édition ordinaire	Édition de luxe
Loire-Inférieure et départements limitrophes :	5 fr.	10 fr.
Départements non limitrophes :	6	12
Etranger :	8	14

Janvier 1908 : Nantes la Brette (suite et fin). R. DELAUNAY. — Un cinquantenaire. X... — Le Meunier de Caraya (suite et fin) P. DU BOCCAGE. — Les Muses aux mains noires (fin). J. ANGOT. — Les Trébuchet (suite et fin). D. CAILLÉ. — Etc. Dessins de Jacques Pohier.

Revue des Traditions populaires. Recueil mensuel de mythologie, littérature orale, ethnographie traditionnelle et art populaire. Organe de la Société, dirigé par Paul SÉBILLOT. — 23^e année : livraisons mensuelles in-8° de 48 à 64 pages avec illustrations en musique gravée. — Bureaux : 80, boulevard Saint-Marcel, Paris. Pour recevoir un numéro spécimen, il suffit d'envoyer 25 centimes à Paul SÉBILLOT, 80, boulevard Saint-Michel, Paris.

Revue du Pays d'Aleth. Publication littéraire mensuelle de l'arrondissement de Saint-Malo-Saint-Servan. Directeur : J. HAIZE, rue Jacques Cartier, Saint-Servan. Un an : 3 francs.

Novembre 1907 : Un député de Saint-Servan en 1708. — Un sauveteur : René Rosse, capitaine du Corsaire. — Courriers et diligences de Saint-Malo. — L'ancien cimetière de Saint-Servan. — Il y a cinquante ans. Société archéologique. — Les Immeubles de Robert Surcouf, père du Corsaire.

Décembre 1907 : Les possessions des évêques de Dol en Normandie. ETIENNE DUPONT. — Saint-Malo port franc (1759). — Société Archéologique. — Gui Jarnouen de Villartay. — Désir fonéraire, poésie. GUI JARNOUEN DE VILLARTAY. — Coutumes et monuments disparus.

Janvier 1908 : Quelques Corsaires de la République et de l'Empire. L. ESNOUL. — Il y a cinquante ans... Janvier 1858. — Sur Guillot de Folleville. F. D. — En rêvant au Passé (poésies). — Coutumes et Monuments disparus (suite).

Le Gérant : M. LE DAULT.

Imp. Fr. SIMON, Rennes (689-08).

Revue Héraldique et Nobiliaire, mensuelle. Directeur : Vicomte Henri de Mazière-Mauléon, 8, rue Daumier, Paris (XVI^e). Un an : 20 fr.

Publication documentaire de premier ordre. Les abonnés du *Fureteur Breton* jouissent d'un tarif spécial de faveur et l'abonnement à la *Revue Héraldique et Nobiliaire* leur sera compté 16 francs au lieu de 20 francs.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle, 3, rue Saint-Simon, Paris (VII^e).

Le *Polybiblion*, qui vient d'entrer dans sa 40^e année, contient deux parties distinctes :

La première (Partie littéraire), paraît par fascicules mensuels et forme deux volumes semestriels de près de six cents pages.

Elle comprend : 1^o Des articles d'ensemble sur les différentes branches de la science et de la littérature : théologie, jurisprudence, philosophie, médecine, sciences, beaux-arts, romans, poésie, géographie, etc. ; 2^o Des comptes rendus des principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger ; 3^o Un bulletin faisant connaître les ouvrages récents et de moindre importance. Une chronique résumant tous les faits se rattachant à la spécialité de la Revue.

La seconde (Partie technique) contient : 1^o Une bibliographie méthodique des ouvrages publiés en France et à l'étranger, avec indication de prix ; 2^o Les sommaires des principales revues françaises et étrangères et ceux des articles littéraires des grands journaux de Paris, de Marseille, de Bruxelles et de Gand.

La partie technique forme, par mois, une livraison, et au bout de l'année, un volume de cinq à six cents pages.

Prix de l'abonnement : Partie littéraire, pour la France, 15 francs par an ; pour les pays faisant partie de l'Union des postes, 16 francs.

Partie technique, France, 10 francs ; autres pays, 11 francs.

Les deux parties réunies, France, 20 francs ; autres pays, 22 francs.

Un numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

LIBRAIRIE DE L'ANCIEN TEMPS

49, Rue de la Victoire, PARIS (IV^e)

(Seul dépositaire à Paris, du FURETEUR BRETON)

LIVRES RARES & CURIEUX EN TOUS GENRES

Ex-Libris — Autographes

SERVICE SPÉCIAL de Recherche de tous Ouvrages anciens et modernes et de Documents concernant l'Histoire, la Littérature, les Sciences, les Provinces, etc., etc.

EXPÉDITION SUR DEMANDE

De nos derniers Catalogues parus, numéros 18, 19, 20 et 21



Fonderie Artistique de Vincennes

T. RIPOCHE, Directeur

113, Boulevard Beaumarchais

— * — PARIS

Buste officiel

DE SA SAINTETÉ PIE X

Exécuté au Vatican en avril 1907,
par Lucien PALLEZ (hors concours)

Hauteur 0^m,75 : 700 fr.
— 0^m,40 : 225 fr.
— 0^m,26 : 115 fr.
— 0^m,17 : 48 fr.

GROUPES, STATUES

BIBELOTS, BRONZES

Éditeur de la JEANNE D'ARC, par SAULO
(2^e Médaille)

COLIS POSTAUX — RÉCLAMATIONS

Bon nombre de nos compatriotes, qui ont l'habitude de faire venir de Bretagne des provisions par colis postaux, ont eu à se plaindre des Compagnies de chemins de fer. Il est fort rare en effet que ces provisions arrivent intactes, quand elles arrivent. Il n'est donc pas inutile d'indiquer les règles pratiques à suivre pour faire aboutir une réclamation, si la Compagnie n'y veut pas faire droit.

La réclamation, *en matière de colis postaux*, doit être adressée directement au Ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, sous pli non affranchi. Cette réclamation doit être rédigée sur une feuille de timbre à 0 fr. 60. Ce sont les seuls frais qu'elle entraîne. **En aucun cas, lorsqu'il s'agit d'un colis postal, il ne faut s'adresser au Juge de paix ou au Tribunal de Commerce** (*Le Breton de Paris, 1894*).

Publicité du "Fureteur Breton"

La page, 20 fr. La demi-page, 12 fr. Le quart de page, 7 fr.

(Tirage : mille exemplaires)

Impr. FR. SIMON, Rennes-Paris.